

Découvertes sur les sectes et religions

Ananda Marga
Défenseurs des sectes, lobbies et pressions internationales
Église du Christ International
Elan vital
Enfants de Dieu, La Famille
Enfants et sectes, éducation
Évangéliques
Falun Gong
Faux souvenirs induits et psycho-généalogie
Fondation Elahi et gourou Barham Elahi
Fraternité Blanche Universelle - Terranova
Iglesia ni Cristo, l'Église du Christ
Kryeon ó EMF Balancing
Laïcité, religions, lois : infos diverses
Landmark
Légionnaires du Christ
Mahikari
Mandarom
Médecines non conventionnelles, sectes, éthique, santé
Miviludes
Moon
Mormons
Mouvement pour l'Intégration spirituelle dans l'Absolu ó MISA
Ordre du Temple Solaire
Psycho-généalogie, biologie totale
Raël
Satanisme
Sathya Sai Baba
Scientologie
Silva Mind Control
Témoins de Jéhovah

Nouveau site Internet du GEMPPI :

<http://www.ifrance.com/sectes-info-gemppi/>

Vient de paraître :

Les sectes

Thomas Lardeur. Presses de la Renaissance 2004.
Savoir les reconnaître, comprendre leurs mécanismes, les combattre efficacement, aider les victimes, adresses d'organismes de prévention



G.E.M.P.P.I.

BP 95

13192 MARSEILLE

Cedex 20

☎ 04 91 08 72 22

gemppi@wanadoo.fr

Groupe d'Étude des
Mouvements de Pensée en
vue de la Prévention de
l'Individu
Association membre de la
FECRIS
Fédération Européenne des
Centres de Recherche et d'Info.
sur le Sectarisme
www.fecris.org

Editeur : GEMPPI

Impression :
Reprographie de la Cité des
associations de Marseille

Directeur de publication :

Didier Pachoud

Adhésion au GEMPPI

Sympathisant : 2 €

Adhérent : 8 €

Soutien : 16 €

Bienfaiteur : à partir de 30 €

**Découvertes sur les sectes
et religions** : reproduction
interdite

Les informations et articles de
presse repris dans ce bulletin
n'engagent que leurs auteurs.

Trimestriel n° 62

01 juillet 2004

PAF: 2,29 ¤ le N°

Commission paritaire n° 73373

Abonnement par courrier :

9,15 ¤

Abonnement Internet : 2 ¤



Ananda Marga

Roumanie : plus de 350 sectes en activité. En Roumanie parmi les sectes illégales on compte le groupe « Ananda Marga » (La voie du bonheur) ainsi que des organisations islamistes fondamentalistes shiites ou wahabbites. La branche roumaine de la secte Ananda Marga s'appelle en fait « Ananda Marga Universal Relief Team. Fondée en Inde en 1963, la secte a des antécédents extrémistes et terroristes notoires, ce qui lui a valu d'être interdite dans plusieurs pays. Cependant, depuis 1982 elle n'a plus jamais été suspectée d'activités dangereuses. Son but est de « s'impliquer activement dans le changement du monde, de lutter contre le communisme, contre le capitalisme afin d'établir une société construite selon le principe « PROUT »-une forme de syndicalisme primitif. Sur le plan international, Ananda Marga s'est fait connaître parce qu'elle avait l'habitude de racoler ses adeptes parmi les enfants orphelins ou abandonnés. Enfermés, soumis à un programme rigide et déshumanisant et à un régime alimentaire pauvre en protéines, ces enfants devenaient des adeptes inconditionnels convaincus de leur « nature divine », note le rapport du SRI.

Le Courrier des Balkans Roumanie, 4 avril 2004. <http://www.balkans.eu.org/article4444.html>

Défenseurs des sectes, lobbies et pressions internationales

Droits de l'Homme sans Frontières Int. (HRWF) aux cotés des sectes. Communiqué de HRWF Int. (29.01.2004). « Le premier rapport annuel de la MIVILUDES (Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires) qui a été rendu public le 26 janvier met clairement en lumière le fait que la politique discriminatoire de la France à l'égard des nouveaux mouvements religieux (NMR) n'a pas fondamentalement changé depuis l'abrogation en 2002 du décret créant la MILS (Mission interministérielle de lutte contre les sectes). Malgré le langage moins agressif et les objectifs apparemment différents de la nouvelle agence étatique, rien n'a fondamentalement changé dans la pratique. Les cibles ne sont plus les sectes mais les dérives sectaires des nouveaux mouvements religieux. Les témoins de Jéhovah, l'Église de Scientologie, les raéliens et les groupes de bien-être psychologique sont particulièrement visés. Les abus sexuels commis par quatre raéliens, le fondateur et deux membres du groupe Instinctothérapie sont présentés comme une dérive sectaire dans le rapport de la MIVILUDES, mais les cas d'abus sexuels perpétrés par des prêtres et des croyants catholiques ne sont pas dénoncés. Droits de l'Homme sans Frontières Int. recommande à tous les acteurs engagés dans la lutte pour la liberté de religion et de croyance, ainsi que contre les discriminations et l'intolérance religieuse de maintenir sous surveillance la politique de la France. »

Le CESNUR et le projet de loi italienne sur les manipulations mentales

05.04.04. Open Letter Against the Italian Draft Law on Mental Manipulation. Le CESNUR adresse au gouvernement italien une lettre de protestation contre un projet de loi créant le délit de manipulation mentale et destiné à réprimer les techniques de sujétion et de conditionnement mental produisant une limitation ou une diminution des capacités de choix des individus et exploitant leurs faiblesses physiques ou psychologiques.

Se faisant l'avocat des sectes, comme à l'accoutumé, le représentant du CESNUR affirme qu'une telle loi serait une entrave à la liberté religieuse. Pourtant une loi de ce type existe en France depuis plusieurs années et ne s'est pas avérée être une entrave à la liberté religieuse, à tel point que le rapport de la Commission américaine pour la liberté de religion dans le monde (connue pour être de la même orientation que le CESNUR) a été moins négatif concernant la France cette année en matière de libertés religieuses (ou peut-être faudrait-il dire libertés sectaires) que les années précédentes. Voici quelques-uns des co-signataires de cette lettre de protestation :

Massimo Introvigne. Managing Director, CESNUR, Torino

Giorgio Bouchard. Ex Président de l'Italian Federation of Protestant Churches

Clemente Lanzetti. Università Cattolica del Sacro Cuore di Milano

J. Gordon Melton. Institute for the Study of American Religion, Santa Barbara (California)

Eileen Barker. London School of Economics. INFORM

Karel Dobbelaere. Katholieke Universiteit Leuven

Roland Campiche. Université de Lausanne

Liliane Voyé. Université Catholique de Louvain

H. Newton Malony. Fuller Theological Seminary

Une commission américaine demande à la France de revoir sa loi sur le voile

WASHINGTON, 12 mai 2004 (AFP) — Une commission consultative américaine a souhaité mercredi que la France revienne sur sa loi sur l'interdiction des signes religieux ostensibles à l'école, en particulier le foulard islamique, jugée non conforme avec la liberté de religion. Cette demande figure dans le rapport annuel de la Commission américaine pour la liberté de religion dans le monde (United States Commission on International Religious

Freedom - USCIRF), une instance chargée de conseiller le gouvernement des Etats-Unis dans ce domaine. La Commission avait déjà, en février dernier, demandé à l'administration américaine de faire pression sur Paris contre cette loi, adoptée à une large majorité par l'Assemblée nationale et le Sénat français.

Église du Christ International

Enquête sur les dessous de l'Église du Christ. LE FIGARO. 20 avril 2004. A Paris, ils sont aujourd'hui six cents à partager leur foi avec ferveur dans L'Église du Christ. Créée aux États-Unis en 1979, l'Église répand depuis la «Bonne Nouvelle» à travers le monde : 100 000 adeptes dans 150 pays. Delphine Prunault et Gilles Lefeuvre ont tenté de pénétrer ce royaume de Dieu. Quelle est donc la démarche à suivre pour devenir un bon disciple ? À l'évidence, beaucoup de prières, une étude quotidienne de la Bible et une participation active aux réunions des fidèles. Jusqu'ici pas d'inquiétude. Mais c'est du côté de la «cotisation» que le bât blesse : 10% de son salaire, collectés toutes les semaines, auquel s'ajoute une contribution dite «exceptionnelle» (mais de fait annuelle !) équivalente à vingt fois sa contribution hebdomadaire. Qu'importe l'argent s'il sert l'amour de Dieu, répondront les adeptes. Mais les sommes finissent par devenir considérables. Au point que l'Église du Christ de Paris affiche aujourd'hui un budget d'environ 1,7 millions d'euros. Une fois la facture réglée, le fidèle, selon le modèle de Jésus, s'engage à prêcher la «Bonne Nouvelle» autour de lui. Autrement dit à recruter de nouveaux membres. Et sur ce sujet, les chaperons ne sont pas tendres. Un ancien adepte témoigne de la pression permanente imposée par son formateur. À ce prosélytisme forcé s'ajoute l'exigence d'une transparence absolue, «jusque dans les détails de sa vie sexuelle», explique une jeune femme. Enfin, il est évidemment préférable pour tout frère «chrétien» de s'éloigner de son milieu familial et amical... Ainsi isolé, le fidèle consentira d'autant plus facilement à «choisir Dieu sans partage» et, en son nom, à accepter le contrôle de sa vie. Financièrement, l'Église du Christ est protégée par son statut d'association loi 1901, elle n'a aucune obligation comptable. Plus inquiétant, la Coopération française financerait l'association humanitaire «Hope», créée par l'Église du Christ et vitrine de son mouvement... Hope bénéficie en outre d'un statut consultatif à l'ONU. Une belle tribune pour l'Église du Christ qui, par son biais, continue de s'implanter à travers le monde. Une enquête révèle qu'au sein d'un hôpital du Cambodge, les médecins oeuvreraient à un prosélytisme insistant, poussant malades et mourants à se convertir.

Elan vital

Australie, un journaliste indépendant harcelé par une secte. Communiqué de REPORTERS SANS FRONTIÈRES - 17 mars 2004. La Cour suprême du Queensland rend dans cette affaire des jugements contraires à la liberté de la presse. Le journaliste John Macgregor est victime d'une campagne d'intimidation et de diffamation de la part de la secte Elan Vital après avoir publié une série d'enquêtes à son sujet. Reporters sans frontières déplore le harcèlement dont est l'objet John Macgregor. Elle juge également très regrettable que la justice australienne ait pris des décisions qui soutiennent l'action de la secte Elan Vital. Suite à ce verdict, la secte a surveillé et menacé John Macgregor. Après lui avoir affirmé qu'il était surveillé par des détectives privés depuis plusieurs jours, les représentants de la secte ont menacé de le faire arrêter s'il ne les laissait pas vérifier son ordinateur. Le reporter a refusé de se plier à cette demande. Le 6 novembre, le journaliste a fait appel, mais la Cour suprême a confirmé le verdict, à la demande du procureur de la Reine. Les avocats de la secte ont pu alors télécharger des documents de l'ordinateur portable du journaliste. Le 21 novembre, cette fois, les juges ont condamné John Macgregor à payer 2 000 dollars australiens (plus de 1 000 euros) pour frais de procédure. Il risque de devoir payer 58 000 dollars (près de 35 000 euros) à IRCC pour les frais d'avocats. En décembre, les avocats de la secte ont adressé à des employeurs de John Macgregor un document l'accusant d'avoir volé des documents pour nuire au gourou Maharaji. Le journaliste, ancien adepte de la secte dans les années 1970, a publié plusieurs articles en 2002 dans des journaux australiens, notamment The West Australian et Good Weekend, dénonçant les dérives financières et sexuelles de la secte et de son gourou.

Enfants de Dieu, La Famille

Roumanie : plus de 350 sectes en activité. La secte « Les Enfants de Dieu » ou « Famille d'amour », interdite dans plusieurs pays d'Europe, en fait partie. Accusée d'avoir pratiqué la pédophilie, le chantage, la prostitution, la corruption et la séquestration de mineurs, la secte a été impliquée dans plusieurs procès dans des pays européens, aux États-Unis et en Australie. En Roumanie elle masque ses activités derrière une fondation paravent dont le siège se trouve à Bucarest, et qui s'est faite enregistrée comme « organisation humanitaire » en juillet 1994. Ce qui ne l'a pas empêchée d'organiser plusieurs « ashram » à différents endroits. Les adeptes vivent en communauté fermée et y sont endoctrinés avec les « prophéties » du chef de la secte, Moïse David Berg. Ce dernier affirme que « toute la société humaine est livrée au Diable » et que les jeunes adeptes femmes

ont le devoir de pratiquer le « flirty-fishing » (pratique assimilable à la prostitution où les filles font du racolage de personnes publiques) pour convaincre les puissants de ce monde de se détourner du Diable. Les membres de la secte (dont certains sont des mineurs) menant ce genre de vie surnomment leurs locaux des « maisons » et à l'intérieur, sous prétexte « d'apprentissage des lois de la vie en communauté », règne la promiscuité sexuelle, montre le rapport du Service Roumain de Renseignements (SRI).

Le Courrier des Balkans Roumanie, 4 avril 2004. <http://www.balkans.eu.org/article4444.html>

Enfants et sectes, éducation

Enfants scolarisation, statistiques. Assemblée Nationale. Réponse JO du : 17/02/2004. M. Philippe Vuilque attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale sur le cas des enfants soumis aux mouvements sectaires dans le cadre de leur éducation. Alors qu'avait été évoqué, il y a quelques années, le chiffre de 6 000 enfants soumis à une instruction délivrée par des mouvements sectaires, il lui demande de fournir le chiffre actuel des enfants échappant à l'instruction dans les écoles publiques ou privées sous contrat et dont on peut penser qu'ils subissent une instruction sectaire. REPONSE : Pour l'année scolaire 2002-2003, 1 156 enfants étaient instruits dans les familles. Parmi eux il est très difficile de distinguer ceux qui le sont pour des raisons « pseudo-religieuses », les parents n'ayant pas à invoquer un motif précis. Les nombreux contrôles effectués (677 pour la même année scolaire) semblent indiquer toutefois qu'une proportion non négligeable de ces élèves (de 10 à 20 %), correspond au public visé par votre question. Lorsque les parents se dérobent à l'obligation d'évaluation de leur enseignement, un signalement auprès du procureur de la République est automatiquement effectué par les autorités académiques. C'est ainsi que plusieurs procédures judiciaires sont actuellement en cours. Certaines ont d'ores et déjà abouti au retrait d'enfants à leurs familles.

Évangéliques

Un dignitaire chrétien craint les islamistes comme le "prosélytisme" protestant. ERBIL (Irak), 18 mars 2004 (AFP) - Un an après le début de la guerre, le "prosélytisme" protestant et les menaces des islamistes pèsent sur l'avenir des églises chrétiennes d'Irak, a estimé jeudi l'archevêque de l'église catholique chaldéenne d'Erbil. Mgr Yacoub Cher, installé dans la ville chrétienne d'Ainkawa, dans la banlieue d'Erbil à 350 km au nord de Bagdad, a dénoncé le "prosélytisme" de "sectes religieuses protestantes" mais aussi les islamistes, à l'origine selon lui de la mort lundi de quatre humanitaires américains travaillant pour une église baptiste à Mossoul, plus au nord. Le prélat de la principale église chrétienne d'Irak a attribué la mort des quatre personnes à des "wahhabites" (sunnites fondamentalistes), qui se sentent selon lui menacés par les prosélytes. Les activités de ces "sectes", souvent américaines, "constituent un grand danger pour eux, mais aussi pour les chrétiens d'Irak", a-t-il en soulignant que les extrémistes islamistes comme ceux du groupe kurde Ansar al-Islam "n'hésitent pas à exécuter les convertis" et pourraient fort bien se retourner contre les chrétiens d'Irak. Ces activités missionnaires "menacent aussi nos relations avec les musulmans", a ajouté l'archevêque qui a estimé que dans "le chaos général qui s'installe, l'avenir des chrétiens irakiens pourrait être menacé". "Les troubles sont toujours favorables aux fanatiques", et "les chrétiens commencent à se sentir menacés par le fanatisme islamiste". "Nous craignons un gouvernement de mollahs, nous souhaitons un gouvernement laïc", dit-il. Il faudra que la Constitution du pays "protège très strictement les droits des minorités religieuses". L'église chaldéenne est la plus importante des églises chrétiennes d'Orient implantées depuis deux millénaires en Irak où les chrétiens forment environ 3% de la population, soit quelques 700.000 personnes.

Les mouvements évangéliques français vecteur de soutien à George W. Bush pour sa politique

GEMMPI. 29.06.04. Si l'on visite une librairie CLC (Croisade du livre chrétien), pourvoyeuse de la nourriture spirituelle des membres des églises évangéliques de France, on pourrait y trouver, parmi les Bibles et différents ouvrages d'édification d'auteurs anglo-saxons, un étonnant plaidoyer spirituel sur la politique extérieure de George W. Bush, le président des Etats Unis. L'ouvrage, publié en 2004 aux USA, puis au Canada et en France, s'intitule « George W. Bush et sa foi » de Stephen Mansfield qui par ailleurs fait une biographie du président confinant à la flagornerie. Si, par exemple, page 184, l'auteur avance que « La plus grande crainte que peut inspirer un chrétien conservateur à la Maison Blanche, c'est qu'il hâte la venue d'Harmaguédon (fin du monde) », nous sommes vite rassurés quelques lignes plus loin par une correction de cette idée erronée : « Même ses critiques admettent que ce mythe est une fausse représentation de Bush et de son personnel. »

Manifestation d'opposition lors d'une réunion des "Frères de Plymouth"

LYON, 14 avr 2004 (AFP) - Une dizaine d'opposants à l'association culturelle "les Frères de Plymouth No4", créée en 1827 par un ex-théologien anglican, se sont rassemblés mercredi à Rillieux-la-Pape, devant le site où étaient réunis un millier de fidèles, venus de plusieurs pays d'Europe. A l'issue de la manifestation, les opposants,

en majorité d'anciens adeptes, ont déposé huit plaintes, notamment pour "non-respect des lois 1905 et 1907, relatives à la séparation des églises et de l'Etat et à l'organisation du culte". Les manifestants, membres de l'AVIFE (Association d'aide aux victimes des frères exclusifs), ont affirmé à l'AFP avoir demandé à assister à la cérémonie de culte, mais s'en être vu refuser l'accès. "En tant qu'association culturelle, ils bénéficient d'avantages sociaux et fiscaux", a déclaré Olivier Delouis, président de l'AVIFE, qui demande qu'ils soient "déclassés". Aucun responsable des "Frères de Plymouth No4" n'a souhaité s'exprimer. Cette communauté, qui regrouperait, selon l'AVIFE, 1.200 membres en France, - tous descendants des membres fondateurs -, n'a pas été recensée comme secte. L'AVIFE avait déployé des banderoles réclamant la "libération" de quatre enfants, âgés de 10 à 17 ans, qui vivent en Allemagne chez leurs grands-parents, "dignitaires" du mouvement. De source judiciaire, on confirme que les parents de ces enfants, qui ont quitté la communauté, ont déposé en 2002 une plainte avec constitution de partie civile pour "enlèvement et séquestration". Une instruction est en cours. En Allemagne, la garde des enfants a été confiée, sur décision de l'Office de protection des mineurs, aux grands-parents qui dénonçaient des carences éducatives, selon la même source.

Falun Gong

Les députés genevois assaillis. LA TRIBUNE DE GENEVE .06/02/2004. "Qu'ils informent ne me choque pas, déclare Jacques Pagan, député UDC. Mais nous sommes submergés de courrier. Cela devient du harcèlement scriptural." "Il s'agit du deuxième ou troisième envoi des scientologues durant cette législature", comptabilise Pierre Weiss, député libéral. "Nous recevons aussi plusieurs papiers du Falun Gong. Dans leur cas, on peut même parler de lobbying intensif."

Une plainte pour "tortures" contre un ministre chinois à Paris. PARIS, 28 janvier 2004 - Quatre adeptes du groupe religieux Falungong ont déposé plainte mercredi à Paris pour "tortures" contre le ministre chinois de la Culture Jiazheng Sun, actuellement en visite dans la capitale française avec le président Hu Jintao. Les quatre plaignants, une Française et trois Chinois, affirment avoir été victimes en Chine entre 2000 et 2002 de violences, de détentions arbitraires et de tortures en raison de leur appartenance au Falungong. La plaignante française, Hélène Petit, affirme avoir été arrêtée alors qu'elle "méditait" place Tiananmen à Pékin, le 20 novembre 2001. Elle aurait été ensuite victime d'une agression sexuelle au poste de police.

Le recteur refuse de se dresser en inquisiteur et prône une tolérance... relative. Tribune de Genève 27/04/2004. En citant deux événements récents, l'association des étudiants progressistes en droit (Aprod) s'étonne "de la présence répétée de sectes à l'Université de Genève". Et demande au rectorat une prise de position officielle. Mi-mars, une dizaine d'adeptes du Falun Dafa organisait un rite dans le cadre d'Uni-Mail. "Ils ont mimé en musique la répression chinoise contre le Falun Gong, rapporte Christian Dandrès, membre du comité de l'Aprod. Ce faisant, ils ont distribué des tracts appelant les étudiants à participer à leurs exercices." Dans une lettre adressée au recteur André Hurst le 31 mars, l'Aprod admet que "la féroce répression chinoise doit être dénoncée". En revanche, elle trouve "difficile d'accepter qu'une secte, sous couvert de la souffrance de certains de ses membres, puisse avoir pignon sur rue dans un lieu destiné, entre autres, à combattre les préjugés aliénants". Or, selon l'Aprod, le Falun Dafa est bien une secte, qui divise la société entre initiés et damnés, qui octroie à son maître un rôle central et se dote d'une grande discipline interne. Le 20 avril, un autre événement suscite la réaction de l'Aprod: les Gédéons, une association connue pour délivrer des Bibles aux hôtels américains, distribuent gratuitement le Nouveau Testament aux étudiants. "L'Université n'est pas un espace public comme un autre, critique Christian Dandrès. Le phénomène religieux doit y être étudié, mais pas livré au public par le témoignage direct de la foi." Présidente de l'Association suisse de la défense de la famille et de l'individu, Danièle Muller abonde dans ce sens. "Je trouve regrettable que l'Université n'ait jamais pris position. Elle devrait rester laïque et neutre et demander à ces gens d'aller manifester ailleurs." Le prosélytisme a-t-il droit de cité à l'Université ?

Faux souvenirs induits et psycho généalogie

Arnold Wesker et le danger psy. Auteur de «Souvenirs fantômes», mis en scène par Jacques Rosner. Hervé de Saint Hilaire. 17 mars 2004. Il s'agit d'abord de théâtre. A 71 ans, Arnold Wesker reste l'un des dramaturges anglo-saxons vivants les plus célèbres au monde. Mais avec sa dernière pièce, Souvenirs fantômes, il s'agit aussi de bien autre chose puisque le spectateur ou le lecteur, apprend que tout ce qui l'a indigné dans cette histoire effrayante de manipulation psychologique, tout est rigoureusement vrai ou du moins est le fruit d'une synthèse d'événements qui se sont vraiment passés. Résumons d'abord cette fiction implacable qui doit tout à une réalité inquiétante. Jenny, jeune femme de 30 ans, victime de symptômes d'une névrose plutôt banale (haine de soi, instabilité amoureuse, culpabilité) suit une psychothérapie avec Valérie, brillant esprit, sarcastique, professionnelle avertie, apparemment. Valérie, après plusieurs séances insensées, parviendra à convaincre Jenny

que tout son malheur vient d'un refoulement fondamental : elle a été abusée sexuellement par son père. Ce n'est pas le cas. Peu après, la mère aussi est mise en cause, pour complicité active. L'argumentation accusatrice est impressionnante, la suggestion perverse et efficace : la fragile Jenny va rompre radicalement avec son entourage et croire à l'existence de ce que les «souvenirs fantômes» momentanément refoulés lui suggèrent et la famille sera détruite. La pièce est forte. Les parents accusés à tort, la fille victime et bourreau, le catastrophique roman familial, la manipulation presque démoniaque : tout cela fait un formidable moteur théâtral. Reste, on l'a dit, que Valérie a bel et bien existé. «Elle pratique encore, raconte Arnold Wesker. Elle gagne beaucoup d'argent et a fait beaucoup de ravages. Je connais personnellement le couple de la pièce qui a souffert atrocement des affabulations de cette dame. Elle n'est pas la seule en cause puisque quelque huit cents familles en Angleterre ont été victimes de la même malveillance, pas par la même psy bien sûr, mais par l'équivalent. Aujourd'hui, les parents et les deux autres enfants (qui les ont toujours soutenus) vont bien, même s'ils ont, comme il est dit dans la pièce, définitivement perdu leur fille. Je rencontre très fréquemment des personnes qui me disent avoir vécu cette affreuse expérience. » (Voir le bulletin 56 du GEMPI à ce sujet)

La «mal psy», le danger des imposteurs ou des malfaisants : c'est tout cela dont a voulu parler Wesker. En tout cas c'est une pièce haletante, à voir en ces temps où en France on discute beaucoup de l'amendement Accoyer et de l'évaluation des compétences réelles des soigneurs des âmes.

Fondation Elahi et gourou Barham Elahi

La Fondation Elahi est au cœur de nombreuses rumeurs à Asnières (92). Tout commence le 3 novembre 2003 dernier. Lorsque le député-maire UMP Manuel Aeschlimann retire la délégation à la culture de son huitième adjoint. Olivier Chazoule aurait cautionné les agissements d'une organisation spirituelle, la Fondation Elahi, présentée par le maire comme une secte. Mieux, il aurait mis son bureau à disposition du présumé «gourou» Barham Elahi et favorisé l'infiltration des services municipaux par le mouvement. Chazoule refusant de démissionner, le maire et de ses adjoints démissionnent et se font réélire, à l'exclusion de l'intrus. L'histoire de la Fondation Elahi est un serpent de mer qui a servi à dénigrer tous les gêneurs. A commencer par Manuel Aeschlimann lui-même, à l'époque où, jeune loup de 25ans, il était opposant au maire de l'époque. C'était au début des années 90, la mairie avait lancé 12 Zac. Les habitants, victimes de l'activisme constructeur de la mairie, se regroupent alors dans une association, Logos. Parmi les habitants frondeurs, Barham Elahi, dont la grande maison est dans le quartier, et Olivier Chazoule, qui habite également là. Le jeune Manuel Aeschlimann se rapproche alors d'Olivier Chazoule, pour s'opposer au maire. Et les deux se retrouvent accusés odieusement de servir de paravent à une «secte». À l'époque, ni le livre de Barham Elahi, «la Voie de la perfection», ni ses activités spirituelles ne gênaient le futur maire. D'où la surprise d'Olivier Chazoule de se retrouver épinglé dans un tract du 13 novembre dernier par son ancien ami le maire. La Fondation Elahi ne répond pas aux critères de la Miviludes qui définissent les dérives sectaires. Un second tract, cette fois signé «d'anciens adeptes qui ont choisi de ne plus se taire», dénonce les agissements de cette «secte» dans des termes étrangement similaires, et indique l'adresse personnelle de son guide. La fondation a porté plainte contre X pour diffamation. Du côté du maire, infatigable procédurier, on compte des poursuites sur quasiment chacun des opposants. Comme si ce n'était pas suffisant, son directeur de cabinet a porté plainte pour tentative d'assassinat. Francis Pourbagher a été agressé: «Le mardi 28 octobre dernier, en faisant une tournée dans la ville, j'entends derrière moi une voiture qui fait vrombir son moteur et tente de me renverser. Et il dépose plainte dès le lendemain matin. Le jeudi, le propriétaire de la voiture, centralien et cadre supérieur au Commissariat à l'énergie atomique, est interpellé à son domicile et passe huit heures en garde à vue. Avant d'être remis en liberté, faute de charges suffisantes. La plainte court toujours. Assortie d'une contre-plainte pour dénonciation calomnieuse. De son côté, l'association des riverains, qui a distribué 20000 tracts pour réclamer un peu plus de concertation des habitants dans leur Zone d'aménagement. L'opposition a pris le relais et ajouté un peu d'huile sur le feu. L'un de ses fers de lance, Philippe Vassé, auteur du site asnierois.org, sorte de «Canard enchaîné» municipal, a tout à coup révélé une découverte embarrassante faite à la mi-octobre: un permis de construire signé du maire et accordé le 21 janvier 2002. Passé totalement inaperçu. «Par hasard, un conseiller municipal a déniché ce permis au nom de l'ALCTJ. Après recherche, les initiales ont été décryptées: Association locale pour le culte des Témoins de Jéhovah. Il s'agit de la construction d'une salle du Royaume aujourd'hui rue Adolphe-Briffault et qui par sa taille est l'un des plus grands centres de France des Témoins de Jéhovah. Nous nous sommes juste étonnés que la population n'ait pas été informée de cette demande.» La mairie a répondu par un article dans le magazine municipal de mars 2004 rappelant que le maire a obligation de délivrer le permis s'il est conforme aux règles d'urbanisme.

Fraternité Blanche Universelle - Terranova

Prison avec sursis contre deux responsables de Terranova. MILLAU (Aveyron), 19 déc. 2003(AFP) - Le tribunal correctionnel de Millau a condamné vendredi à dix et huit mois de prison avec sursis les deux chefs de la communauté Terranova de Montlaur (Aveyron), qualifiée de secte par l'accusation, et les a reconnus

coupables d'abus de bien sociaux et complicité. A l'audience les 30 et 31 octobre, le procureur avait requis dix-huit mois d'emprisonnement avec sursis contre Olivier Martin et Magali Guérin, le "gourou" et sa compagne, qui étaient poursuivis pour abus de confiance, fraude aux Assedic, construction sans permis de construire et abus de biens sociaux. Dans son jugement, le tribunal correctionnel a partiellement relaxé les deux prévenus, condamnant finalement le "gourou" à huit mois avec sursis pour complicité d'abus de biens sociaux et sa compagne à dix mois avec sursis pour abus de biens sociaux et exécution de travail dissimulé. Considérés comme les bénéficiaires de ces délits, six membres de la communauté ont été condamnés à des peines allant de 1.000 euros d'amende à quatre mois de prison avec sursis. Dix membres de Terranova, qui est suspectée d'entretenir des liens avec la "Fraternité blanche universelle", un mouvement référencé comme secte dans le rapport parlementaire de 1995, avaient alors été interpellés. Neuf d'entre eux avaient été mis en examen et relâchés sous contrôle judiciaire.

Iglesia ni Cristo, l'Eglise du Christ

Une secte chrétienne influente apporte son soutien à la présidente Arroyo aux Philippines

MANILLE, 6 mai 2004 (AFP) - Une secte chrétienne influente a apporté son soutien à Gloria Arroyo, un nouveau signe que la présidente des Philippines devrait vaincre son principal rival, l'acteur Fernando Poe, à l'élection de lundi prochain. Le porte-parole de la campagne de Mme Arroyo, a remercié la secte Iglesia ni Cristo, l'Eglise du Christ, parfois considérée comme un "faiseur de roi" aux Philippines puisqu'elle serait capable d'apporter au moins un million de voix au candidat qu'elle choisit. Dans le passé, la secte a eu tendance à se porter derrière le vainqueur présumé des élections afin de préserver ses intérêts dans un environnement où elle est minoritaire face à l'église catholique. Son soutien à Mme Arroyo intervient alors que les sondages créditent la présidente d'une avance de 4,5 à 6% des voix sur le candidat de l'opposition au scrutin de lundi prochain. C'est dans ce contexte de lutte serrée que le conseiller du gouvernement à la sécurité nationale, Norberto Gonzales, a accusé l'opposition de conspirer avec des éléments des forces armées pour perturber le vote du 10 mai. Il a ajouté que le but de l'opération était de renverser le gouvernement en provoquant des troubles comme ceux qui ont fait descendre dans la rue des millions de partisans de l'ex président déposé Joseph Estrada en 2001. Un porte-parole de M. Poe, Mike Romero, a repoussé les accusations du conseiller à la sécurité.

Kryeon ó EMF Balancing

La Miviludes tire la sonnette d'alarme sur le cas des enfants "indigo". PARIS, 26 jan 2004 (AFP) - La mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes) a "tiré la sonnette d'alarme" sur les activités d'un mouvement récemment implanté en France, appelé Kryeon, qui prétend proposer une prise en charge d'enfants malades ou inadaptés dits "enfants indigos". Le mouvement défend "un concept ésotérique-ufologique" de prise en charge de ces enfants. Il est "parvenu à intéresser" les parents d'enfants dits hyperactifs, autistes ou simplement précoces et en situation d'échec scolaire, relève la Miviludes dans son rapport 2003, publié lundi. Ce rapport met notamment l'accent sur la protection des mineurs face aux dérives sectaires. Le mouvement Kryeon développe un concept selon lequel la couleur de l'aura varie en fonction du caractère ou de la santé de la personne. L'indigo, dernière couleur visible, est décelé par "quelques adeptes adultes spécialement formés", principalement par la voyance, indique la Miviludes. Le discours du mouvement Kryeon peut se révéler "très dangereux": "les enfants sont élevés dans l'idée qu'ils sont supérieurs et qu'ils ont une mission à accomplir. Leurs parents doivent modifier leur comportement à leur égard et leurs méthodes éducatives pour leur assurer une vie équilibrée". L'isolement de l'enfant par rapport au monde extérieur est favorisé: "l'enfant indigo est généralement rendu asocial, écarté du système scolaire et désespérément seul", s'inquiète le rapport, évoquant la difficulté à évaluer le nombre d'enfants "indigos" concernés. Les parents sont culpabilisés, "largement informés que dans un milieu défavorable, l'enfant indigo peut développer des tendances suicidaires". Le mouvement Kryeon disqualifie la médecine classique et déconseille le recours à des psychiatres, arguant que "le remède risquerait d'être pire que le mal".

Au sujet des enfants Indigo et Kryeon, voir le bulletin n°54 du GEMMPI

Laïcité, religions, lois : infos diverses

Manifestation islamiste contre la loi sur le voile. LE FIGARO / 21 janvier 2004. Ceux qui hésitent n'hésitent plus : l'ampleur de la manifestation islamiste du week-end dernier, à Paris, a convaincu une très grande majorité de députés UMP qu'une loi interdisant le port de signes religieux à l'école est «plus nécessaire que jamais», selon le président du groupe, Jacques Barrot. «Nous ne devons pas donner des signes de faiblesse aux intégristes. Les relents antisémites de certains propos tenus lors de cette manifestation soulignent, s'il en était besoin, la nécessité d'un signal républicain», a-t-il estimé hier. Cette volonté de faire bloc face aux pressions

islamistes renforce la position de Luc Ferry et de Xavier Darcos, qui ont réaffirmé hier matin, lors d'une audition de la commission des lois, leur volonté de faire adopter sans modification le projet de loi interdisant le port de «signes et tenues qui manifestent ostensiblement l'appartenance religieuse des élèves» dans les établissements scolaires. «Est-ce que vous voulez que nos enfants se battent à l'école, qu'il y ait le clan des catholiques, des juifs ou des musulmans ?», s'est exclamé Luc Ferry.

Pas de mosquée pendant les heures de travail. 30 jan 2004(AFP) - Le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne a rejeté la requête d'un gardien d'immeubles HLM de Saint-Dizier (52) qui demandait à pouvoir se rendre à la mosquée pour la prière du vendredi pendant ses heures de travail.

Cléricaux et théocrates du monde entier unissez-vous ! PARIS, 15 jan 2004(AFP) - Le projet d'interdire le voile islamique aux élèves des établissements publics d'enseignement a suscité des réactions hostiles ou inquiètes dans le monde, des pays islamiques jusqu'au Vatican. Elles étaient aussi environ 700 devant la représentation diplomatique française à Copenhague (Danemark). A Paris, quelque 3.000 hommes et femmes, la plupart voilées, ont défilé le 21 décembre. En Grande-Bretagne, le chef spirituel de l'Eglise anglicane, a estimé que "le laïcisme dogmatique du gouvernement français devient très provocateur et très destructeur", (*c'est une vision du monde à l'envers, on a jamais vu personne commettre un attentat meurtrier au nom de la laïcité*). Aux Etats-Unis, le haut-fonctionnaire chargé au Département d'Etat des questions liées à la liberté religieuse, a déclaré que cela constituait "un important motif d'inquiétude". A Rome, lors d'une entrevue avec le corps diplomatique en poste au Vatican, le pape Jean Paul II a attaqué la France, sans la nommer. "Nous sommes témoins, ces derniers temps, dans certains pays d'Europe, d'une attitude qui pourrait mettre en péril le respect effectif de la liberté de religion", a-t-il déclaré.

Le projet de loi sur la laïcité devant le Conseil des ministres. [LE FIGARO 28 janvier 2004] Est-il normal que les médecins soient obligés de faire, de plus ou moins bon gré, des certificats de complaisance pour dispenser des jeunes filles de sport ? Est-il normal que l'Ordre des médecins soit obligé de donner des consignes sur l'opportunité de faire des certificats de virginité ? Est-il normal qu'il y ait encore en France tant de mariages forcés qui ne sont souvent ni plus ni moins que des viols prémédités ? Est-il normal que les couloirs de certains hôpitaux soient transformés en lieux privatifs de prières ? Est-il normal que certaines femmes viennent faire la cuisine dans les locaux de l'hôpital pour servir une nourriture traditionnelle ? Est-il normal que certains hommes n'acceptent les soins que de la main de leur femme ? Est-il normal que certains hommes répondent systématiquement à la place de leur femme, alléguant un défaut de compréhension de celle-ci ? Est-il normal que certaines femmes accouchent en salle de travail revêtues de leur burqa et gantées ? Est-il normal que des associations d'usagers se comportent comme des groupes de pression religieux ? Peut-on accepter que des femmes, excipant de leur religion, refusent, le plus souvent sous la pression de leur mari, d'être examinées par un gynécologue obstétricien de sexe masculin, refus qui s'accompagne parfois de menaces, voire de violences ? Peut-on tolérer qu'elles refusent d'être accouchées ou anesthésiées par un médecin homme lorsqu'il est le seul médecin de garde, au risque de conséquences critiques pour la mère et l'enfant ? Peut-on admettre qu'il s'agit alors seulement d'une réaction normale de pudeur ou du respect de préceptes religieux et non d'une attitude délibérée et provocatrice ? Par ailleurs, peut-on tolérer de la part de soignants l'affichage d'une appartenance religieuse dans un lieu, tel qu'un hôpital, qui devrait par excellence rester neutre et transcender tout clivage ? Et cette liste n'est pas exhaustive. Quant à l'affichage de signes religieux, le Tribunal administratif de Paris, le 17 octobre 2002, a étendu à tous les services publics l'avis du Conseil d'Etat du 3 mai 2000, interdisant à un agent de l'enseignement public de manifester ses croyances religieuses dans l'exercice de ses fonctions. C'est pourquoi les membres de la Commission Stasi ont pensé que l'avancée législative de mars 2002 sur le droit des malades «pourrait se doubler d'une traduction dans une loi des obligations que les patients doivent respecter».

(1) Séance de l'Académie nationale de médecine du 9 décembre 2003.

Loi sur l'abus de faiblesse. Assemblée Nationale 02/03/2004. Le garde des sceaux, ministre de la justice informe que la loi du 12 juin 2001 tendant à renforcer la prévention et la répression des mouvements sectaires portant atteinte aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales est appliquée depuis sa promulgation au Journal officiel le 13 juin 2001. S'agissant du délit d'abus frauduleux de l'état d'ignorance ou de faiblesse prévu et réprimé par l'article 223-15-2 du code pénal, il a pu être dénombré, au 1er octobre 2003, trois enquêtes préliminaires et cinq informations judiciaires. Sur les trois enquêtes préliminaires, deux ouvertes exclusivement de chef d'abus frauduleux de l'état d'ignorance ou de faiblesse ont été classées sans suite, la troisième ouverte de ce chef et de travail dissimulé a également été classée sans suite. Quant aux cinq informations judiciaires, l'une d'entre elles, des chefs d'abus de faiblesse et d'escroqueries, a fait l'objet d'une ordonnance de non-lieu, et les quatre autres sont toujours en cours.

Landmark

Landmark/France 3 - "Pièces à conviction" se penche sur les sectes et passe en "prime-time"

Diffusion le 24 mai sur France 3. PARIS, 12 mai 2004(AFP) - L'émission de la rédaction nationale de France 3 "Pièces à conviction" sera diffusée pour la première fois à 20H50 le 24 mai avec une longue enquête sur la société Landmark Education intitulée "Voyage au pays des nouveaux gourous". La société Landmark Education, classée comme secte dans un rapport parlementaire de 1995, a réussi depuis plus de dix ans à passer à travers tous les contrôles, explique-t-on à France 3. L'enquête sur Landmark Education a été réalisée grâce à un journaliste Laurent Richard (qui n'est pas salarié de France 3), équipé d'une caméra cachée. Il s'est présenté à un stage de développement personnel et a travaillé comme bénévole au service de comptabilité du siège de la société en France (la maison-mère est américaine). Le coût d'un stage est de 395 EUR pour trois jours et demi et les candidats signent un contrat dans lequel ils dégagent la société de toute responsabilité sur les conséquences du stage. "Un grand exercice de mise à nu, parfois d'humiliation" Un seul repas est servi par jour, il est interdit de prendre des notes et l'animateur, patron de Landmark Education en France, se définit comme "coach" ou "animateur." Dans le reportage, on voit qu'il peut se montrer très agressif envers les stagiaires. Selon Hervé Brusini, directeur délégué à l'information de France 3, les stages de Landmark Education sont "un grand exercice de mise à nu, parfois d'humiliation, toujours de manipulation mentale". Pour Elise Lucet, "le débat n'est pas de savoir si c'est une secte mais de savoir si le système risque de mettre les gens en danger".

Landmark à la télévision. Libération 26 mai 2004. Dans les Pages jaunes, Landmark Education est désignée comme une «entreprise de formation continue». En 1995, on retrouve ce holding américain cité dans le rapport d'enquête parlementaire sur les sectes. Le premier contact avec Landmark s'appelle le Forum, un stage de soixante-douze heures facturé 395 euros. En caméra cachée, nous allons assister à un Forum parisien. Assis haut sur une chaise d'arbitre, Alain Roth, le manager. Face à lui au pied de l'estrade, 80 personnes. Chacune d'elle est invitée à exposer publiquement son problème. Au micro, Danielle est la première (1). «Ma fille est avec un homme qui ne me va pas. Et je ne le supporte pas.» «Comment ça ? Elle sort avec un homme dont vous n'êtes pas amoureuse ? », demande Roth. «Les hommes, faut pas leur faire confiance. Elle a entendu ça toute sa vie. Ce sont tous des salauds...» «Vous faites ça subtilement. Vous distillez le poison lentement», lâche Roth. «Donc, vous vous êtes servie de votre fille et vous lui avez gâché la vie. Ça doit être dur de vous regarder dans la glace, hein ? Et vous prétendez que vous l'aimez ? » - «Je l'aime. Je l'ai mise en garde...» «Ouais ! Vous prenez votre revanche par fille interposée.» Il la regarde. «Vous êtes une enfoirée !» «Non...» «Attendez Danielle, il faut vous réveiller et commencer à embrasser à quel point vous êtes une enfoirée. Vraiment. Ce qui est aux commandes de votre vie, c'est un mécanisme pour détruire le bonheur de votre fille. Et vous prétendez que vous l'aimez ? C'est un scandale !» «Je suis une enfoirée... Mais je l'aime...» Il crie : «C'est grave ! Vous l'aimez pas ! Vous vous aimez vous !» Danielle pleure. «Vous passez votre temps à pleurnicher sur vous ! Beu... Beu... C'est pas beau à voir !» «Je reconnais... Mais qu'est-ce que je fais avec ça ?», gémit la femme. «Vous arrêtez de culpabiliser, parce que la culpabilité est encore plus dégueulasse. Si vous voulez faire quelque chose pour votre fille, je ne sais pas moi, vous pouvez vous suicider ! Non ! C'est pas assez bien, non ! Filez-vous des coups ! Trouvez un truc qui vous fasse souffrir. Attrapez un cancer. Assurez-vous pour que ça dure vingt ans et que vous mouriez dans des souffrances épouvantables. Comme ça vous vous sentirez mieux pendant que votre fille crève.»

(1) C'était lundi 24 mai à 21 h 07, Pièces à conviction sur France 3. <http://www.liberation.fr/page.php?Article=209079>

Légionnaires du Christ

La conquista des Légionnaires du Christ. LIBERATION / mardi 09 mars 2004. Comme la plupart des grandes universités privées espagnoles, Francisco de Vitoria est sous tutelle religieuse. A Pampelune, la célèbre université de Navarre dépend de l'Opus Dei, à Bilbao, celle de Deusto est aux mains des jésuites. A Salamanque, la réputation de l'Université pontificale dépasse largement les frontières du pays. Rocio baisse la voix : «Ici, tous les professeurs sont des Légionnaires du Christ, une sorte de secte, genre **Opus Dei**. Certains commencent leurs cours par une prière collective. Et, en cours de philosophie par exemple, on apprend que l'existence de Dieu ne fait aucun doute ou encore que "Dieu est amour". Certains profs font du prosélytisme, organisent parfois des séminaires à l'extérieur pendant les vacances, mais ils n'insistent pas avec les étudiants qu'ils sentent peu motivés.» L'influence de ces «légionnaires» serait à la mesure de leur goût du secret. La direction de l'université Francisco de Vitoria par exemple ne «communique pas» sur le sujet. Selon José Martinez de Velasco, au moins deux ministres importants du gouvernement sortant seraient très proches de cette congrégation ultraconservatrice fondée au Mexique en 1941 par le prêtre Marcial Maciel, qu'il continue aujourd'hui à diriger depuis Rome, où il a les faveurs de Jean-Paul II. Le pape y voit un instrument de son projet de «nouvelle évangélisation». La Légion du Christ et son bras séculier, **Regnum Christi**, sont très puissants au Mexique, évidemment, avec notamment l'université Anáhuac de Mexico, la plus prestigieuse du pays. En Espagne, les Légionnaires et les membres de

Regnum Christi seraient plus de 40 000. «Les Légionnaires du Christ, comme d'autres congrégations semblables, véritables "églises parallèles", tels **Communium et Libération** ou le **Chemin néocatéchuménal**, ne mesurent pas leur pouvoir par le nombre d'adeptes, estime José Martinez de Velasco. Ils cherchent surtout de l'influence dans le monde politique, celui de l'entreprise, notamment pour leurs financements, ou celui de l'éducation. L'éducation, parce qu'ils veulent former les leaders de demain.» Un tiers des établissements scolaires espagnols sont privés et catholiques.

Mahikari

Anomalies de fonctionnement de l'Aide sociale à l'enfance

L'union.htm avril 2004. Un rapport de l'Inspection générale des affaires sociales (Igas) sur les anomalies de fonctionnement de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) des Ardennes est sur le bureau du ministre depuis fin mars. L'Aide sociale à l'enfance, émanation du conseil général qui suit près de 600 enfants en danger, est en pleine tourmente depuis la mise en examen d'un éducateur et de deux éducatrices (nos éditions du 10 avril). Une éducatrice, accusée d'abus de faiblesse sur mineurs, privation de soins, violences morales et non-présentation d'enfants, est incarcérée depuis plus d'une semaine. Elle appartient à la secte d'origine japonaise Mahikari. Arrivés en octobre à la demande du Préfet à Charleville-Mézières, quatre inspecteurs ont traqué pendant quatre mois les dysfonctionnements des services et l'influence présumée d'une secte. Y a-t-il un lien entre cette enquête administrative et les investigations de la police judiciaire de Reims ? Officiellement non. Et pourtant les enquêtes apparaissent complémentaires. Une éducatrice est accusée d'avoir soustrait volontairement des enfants à leurs parents légitimes. Dans le même temps, l'Igas révèle des actes de maltraitance, des négligences dans la gestion des indemnités des enfants victimes, une opacité du suivi des mineurs, au point que le rapport a été transmis à la justice. « Des intervenants n'avaient plus accès aux dossiers des enfants. Une situation que nous avons dénoncée dès 96, mais personne ne nous avait pris au sérieux », rappelle Danielle Villière, ex-secrétaire de la CGT Santé. « Le cloisonnement des services était tel qu'il permettait à ces éducateurs d'isoler les enfants et de travailler en vase clos », dénonce un ancien salarié de la Disa. Alors que le principe est, dans la mesure du possible, de ne jamais rompre les liens du sang, certains agents semblaient avoir des pratiques professionnelles inverses. Plus de cinquante familles auraient témoigné en ce sens. Quant aux deux juges des enfants, autorité sous laquelle travaillaient les travailleurs sociaux, ils ont en charge près de 300 dossiers chacun. Difficile, dans ces conditions, de découvrir d'éventuels dérapages dans l'encadrement des enfants.

Trois éducateurs pour enfants mis en examen dans les Ardennes. 9 avr 2004 (AFP) - Les trois éducateurs, un homme et deux femmes, ont été mis en examen jeudi à l'issue de 48 heures de garde à vue, pour "abus de faiblesse sur mineur de 15 ans", "privation de soins" et actes de violence n'ayant pas entraîné d'interruption temporaire de travail (ITT). Ils sont soupçonnés d'appartenir à "Sukyo Mahikari", qui conduirait ses adeptes à rejeter la médecine classique. Sukyo Mahikari a été répertoriée en 1996 dans le rapport parlementaire français sur les sectes.

Educatrices sectaires : des familles accusent. L'UNION - 11 mai 2004. Depuis l'incarcération d'une éducatrice de l'Aide sociale à l'enfance des Ardennes, des familles en difficulté, privées pendant des années de leurs enfants, sortent de leur silence et déposent plainte. Patrick Talois, 46 ans, Rmiste et malade, dénonce un système qu'il qualifie de « totalitaire » : « Quand ma femme est partie en 1990, me laissant seul avec mes trois enfants, j'étais complètement perdu. J'ai pris l'initiative de confier provisoirement mes enfants aux services sociaux. Je n'ai jamais réussi, pendant treize ans, à les récupérer. Et quand je me plaignais, on m'intimait l'ordre de me taire. » . Lui et sa fille Jessica, 18 ans, aujourd'hui inséparables, viennent de déposer plainte, un mois après la mise en examen de trois éducateurs « pour abus de faiblesse », « privation de soins » et « acte de violence ». Jessica souligne l'attitude singulière de sa dernière famille d'accueil : « Ils dénigraient systématiquement mon père. Ils me faisaient du chantage : si tu ne vas pas le voir, tu auras ta paire de rollers. Et jamais nous n'étions réunis, ma sœur, mon frère et moi. Je suis contente de savoir que mon père n'a jamais renoncé. Je suis tellement heureuse que notre relation soit intacte malgré tout ce qu'ils ont fait. » Une centaine de familles se plaignent des agissements des services sociaux dans le secteur Charleville. Pour Patrick Talois, meurtri, « une équipe d'éducateurs a fonctionné en vase clos, édictant ses propres règles, au mépris de la loi et des familles. »

Mandarom

Pas de miracle pour le Mandarom. LE FIGARO. 04 février 2004. Ciel chargé de lourds nuages pour les quatre ou cinq «Chevaliers Vajrah triomphant» qui assurent encore une permanence vigilante au Mandarom de Castellane, dans les Alpes-de-Haute-Provence. Ils guettent, paraît-il, la réincarnation annoncée de leur seigneur, le défunt Gilbert Bourdin, alias Hamsa Manarah, emporté il y a deux ans par un diabète après s'être auto-proclamé «messie cosmoplanétaire» : grand pourfendeur, à coups de pétards, de milliards de mauvais esprits

rôdant dans le coin sous la forme de «lémuriens» et d'«atlantes. Pour l'instant, hors la visite quotidienne du facteur, ses gardiens n'ont reçu que la visite d'un expert de la justice de ce monde chargé, lui, d'évaluer les dégradations infligées à la colline de la Sainte-Baume par le chantier d'un temple-pyramide de huit mille mètres carrés et trente-trois mètres de haut. Un édifice dont les travaux contestés, mais lancés trop tôt, devaient, paraît-il, permettre «la réincarnation du Maître. Il a laissé, avec ses fondations et sa piste ouverte à flanc de colline, des traces inesthétiques dénoncées par une association de riverains. La facture de la remise en état de ces plaies ouvertes dans le terrain et la végétation, désormais imputée au Mandarom par la cour d'appel d'Aix-en-Provence, risque d'être très lourde pour les responsables de l'association. Il ne reste plus que les vestiges encore spectaculaires d'un grand bazar ésotérico-oecuménique. Un étrange Luna Park encore visitable pour quelques euros mais qui n'attire plus qu'un nombre décroissant de curieux en période estivale. «Le calme est revenu», soupirent d'aise les riverains qui furent confrontés, parfois jour et nuit, au curieux rituel des «Chevaliers du lotus d'or», avec l'assourdissant tintamarre de leurs parties de chasse aux démons. «On les voyait courir dans la neige avec leurs revolvers et canons en plastique et allumer des feux de Bengale pour repousser les lémuriens, se souviennent-ils. Ce ne sont pas quelques séminaires de quarante à cinquante personnes rassemblant périodiquement les derniers irréductibles des Chevaliers du Vajrah triomphant qui pourraient troubler de nouveau son grand silence. L'impétueuse présidente de l'association affirme qu'elle continue de faire de nouveaux adeptes dans le monde.

Médecines non conventionnelles, sectes, éthique, santé

Psychotérapeutes : les députés imposent la nécessité d'une formation
PARIS, 8 avr 2004 (AFP) - Les députés ont complété jeudi soir, en 2ème lecture du projet de loi sur la santé publique, le dispositif adopté par le Sénat pour réglementer l'activité des psychothérapeutes en imposant à ces derniers l'obligation d'une formation préalable. En janvier dernier, les sénateurs ont décidé que l'usage du titre de psychothérapeute devait être réservé aux professionnels inscrits sur un registre national dressé par les préfets. Ce dispositif précise que "les titulaires d'un diplôme de docteur en médecine, les psychologues titulaires d'un diplôme d'Etat, et les psychanalystes régulièrement enregistrés dans les annuaires de leurs associations" sont dispensés de cette inscription. A l'initiative de Jean-Michel Dubernard (UMP), président de la commission des Affaires sociales et rapporteur du projet de loi, les députés ont adopté un amendement qui stipule en préambule que "la conduite des psychothérapies nécessite soit une formation théorique et pratique en psychopathologie clinique, soit une formation reconnue par les associations de psychanalystes". Evoquant le problème de l'infiltration des psychothérapeutes par les sectes, M. Dubernard a affirmé qu'il fallait "garantir que les personnes qui usent de (ce) titre ont la formation requise".

Thérapie pour toxicomanes controversée: un psychiatre de Pau mis en examen. PAU, 21 jan 2004 (AFP) - Le docteur Michel Mouret, psychiatre au Centre hospitalier des Pyrénées à Pau, a été mis en examen par le juge Thierry Rolland et laissé en liberté. Une psychothérapeute paloise, Mme Marie-Dominique Hamon, qui avait été convoquée lundi par le juge dans le cadre de cette affaire, ne s'est pas présentée. Tous deux avaient déjà été placés en garde-à-vue puis remis en liberté en août 2002, près de deux ans après une plainte déposée par le père d'une patiente, inquiet du comportement anormal de sa fille. Cette dernière, alors âgée de 25 ans, avait l'intention de se rendre dans un centre de soins du Pérou, ouvert en 1992 au coeur de la forêt amazonienne, baptisé "Takiwasi" (la maison qui chante, en quechua) et où un médecin français, Jacques Mabit, et des chamans assurent avoir mis au point une thérapie originale pour les toxicomanes. Cette thérapie est basée, selon une documentation disponible sur Internet, "sur l'ingestion, lors de sessions rituelles, de plantes sacrées", en l'occurrence de l'**ayahuasca**, une liane hallucinogène dont les effets sont comparables à ceux du LSD et classée dans les produits stupéfiants par la législation française.

Les gynécologues obstétriciens refusent d'être contraints d'accepter les pratiques religieuses de leurs patientes. LIBERATION/jeudi 22 avril 2004. A l'heure de la loi sur la laïcité où tout tourne autour du foulard islamique, permettez aux gynécologues obstétriciens qui écoutent et soignent les femmes de dire que le problème n'est pas dans les dimensions du voile ou du bandana ! Il est dans la liberté des femmes à décider de leur vie, à décider de leur corps. Là, toutes les religions s'y mettent : **l'Eglise catholique** leur refuse les méthodes de contraception moderne, pilule ou stérilet, et bien sûr l'avortement, à tel point que des groupes intégristes se sont introduits dans les hôpitaux pour empêcher le fonctionnement des services. Les gynécologues obstétriciens ont dû appeler la police dans l'enceinte de nos hôpitaux pour protéger les femmes et les personnels hospitaliers contre ces agressions violentes. C'est **l'Eglise catholique** encore qui condamne les procréations médicalement assistées, même intra conjugales, qui permettent pourtant à des couples frappés d'infertilité d'avoir la joie d'être parents. Une unité de procréation médicalement assistée a fermé ses portes à l'hôpital du Bon-Secours à la demande de l'évêché de Paris en 1986... **Les témoins de Jéhovah** veulent nous faire signer des documents nous obligeant à ne pas faire de transfusions aux femmes que nous accouchons, césarisons ou opérons. Il faut pourtant

redire que l'hémorragie lors de l'accouchement est la première cause de mortalité maternelle en France et qu'une étude américaine publiée en 2001 a montré que, chez les témoins de Jéhovah, la mortalité des femmes qui accouchent est quarante fois supérieure à celle des femmes qui n'appartiennent pas à ce groupe. Sachant cela, allons-nous laisser mourir une maman qui vient de donner la vie et laisser un ou plusieurs enfants orphelins pour respecter les convictions religieuses de ces patientes ? **L'islam** ne se contente pas de réclamer un examen des patientes par des médecins ou des sages-femmes du même sexe. Certains maris poussent leur femme à refuser une césarienne au motif que cela risque de diminuer le nombre des grossesses. Les gynécologues obstétriciens las de discuter à 3 heures du matin et vu l'urgence doivent demander au procureur de la République l'autorisation de faire une césarienne contre l'avis de la femme et/ou de son mari dans l'intérêt de l'enfant à naître. Ce sont ces mêmes maris qui refusent une ligature des trompes demandée par une femme épuisée par de multiples grossesses et ne pouvant recourir à d'autres méthodes de contraception. Ce sont les gynécologues obstétriciens qui sont aussi régulièrement sollicités pour faire des certificats de virginité à des jeunes filles traînées à l'hôpital par leur père ou leur mère qui veulent les marier souvent contre leur gré. De même, nous devons refuser les interventions pour demande de réfection de l'hymen. Faut-il faire prendre les risques même minimes d'une intervention chirurgicale pour le simple désir de respecter la coutume du drap sanglant exposé au lendemain d'une nuit de noce ? Alors, à l'heure où la société, majoritairement sans pratique religieuse, nous demande une médecine scientifique basée sur les preuves avec un risque thérapeutique voisin de zéro, où le moindre défaut de l'enfant né nous est reproché, il faudrait que nous acceptions toutes les contraintes religieuses et supprimions planning familial, diagnostic prénatal, procréation médicalement assistée, pour nous consacrer à la réfection d'hymens et pourquoi pas demain à l'excision !!

Bonnes pratiques et surveillance des refus de soins, Vigilance médicale contre les sectes

LE QUOTIDIEN DU MEDECIN / 28 JANVIER 2004. La Mission de lutte contre les sectes demande à l'Ordre des médecins de veiller aux bonnes pratiques de soins et attire l'attention sur les refus de vaccination et de transfusion sanguine. LES SECTES guérisseuses, la souffrance et la maladie, fonds de commerce des sectes, sont au cœur du rapport 2003 de la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (« le Quotidien » du 28 novembre 2003). Contre le charlatanisme, la Miviludes rappelle que les professions de santé sont réglementées pour protéger les malades contre le charlatanisme. L'article 39 du code de déontologie médicale stipule que « toute pratique de charlatanisme est interdite ». Or des mensonges aux malades, des diagnostics aberrants, des procédés illusoire, des produits ou remèdes prétendument magiques ou secrets, sont signalés à la Miviludes, qui considère que ces faits sont « souvent liés à des agissements sectaires ». Selon elle, « l'interdiction de publicité prévue par le code de la santé publique et les dispositions du code de la consommation ne semblent pas couvrir toutes les situations ». « Certains groupes sectaires refusent les soins préventifs que constituent les vaccinations », dénonce la Miviludes. Elle fait remarquer que l'Ordre des médecins constate une augmentation du nombre de **certificats de contre-indication à tous les vaccins**. Autre proposition de la Miviludes : favoriser le signalement des personnes en état de faiblesse par les intervenants en santé ; elle souhaite que la Chancellerie vérifie que l'article du code pénal récemment modifié (loi du 3 janvier 2004) permet de signaler « les abus frauduleux de la faiblesse de personnes en situation de sujétion psychologique ou physique » sans risquer d'être poursuivi pour violation du secret professionnel. La mission de lutte contre les dérives sectaire « tire la sonnette d'alarme » à propos d'un mouvement récemment implanté en France, **Kryeon**, qui est « parvenu à intéresser » certains parents d'enfants hyperactifs, autistes ou simplement précoces et en situation d'échec scolaire. Selon le « concept ésotérique-ufologique. Elle souligne que Kryeon rejette la médecine classique et surtout les psychiatres, arguant que « le remède risquerait d'être pire que le mal.

Le projet de loi sur la laïcité devant le Conseil des ministres. [LE FIGARO 28 janvier 2004] Est-il normal que les **médecins** soient obligés de faire, de plus ou moins bon gré, des **certificats de complaisance** pour dispenser des jeunes filles de sport ? Est-il normal que l'Ordre des médecins soit obligé de donner des consignes sur l'opportunité de faire des certificats de virginité ? Est-il normal qu'il y ait encore en France tant de mariages forcés qui ne sont souvent ni plus ni moins que des **viols** prémédités ? Est-il normal que les couloirs de certains hôpitaux soient transformés en lieux privatifs de prières ? Est-il normal que certaines femmes viennent faire la cuisine dans les locaux de l'hôpital pour servir une nourriture traditionnelle ? Est-il normal que certains hommes n'acceptent les soins que de la main de leur femme ? Est-il normal que certains hommes répondent systématiquement à la place de leur femme, alléguant un défaut de compréhension de celle-ci ? Est-il normal que certaines femmes accouchent en salle de travail revêtues de leur burqa et gantées ? Est-il normal que des associations d'usagers se comportent comme des groupes de pression religieux ? Peut-on accepter que des femmes, excipant de leur religion, refusent, le plus souvent sous la pression de leur mari, d'être examinées par un gynécologue-obstétricien de sexe masculin, refus qui s'accompagne parfois de menaces, voire de violences ? Peut-on tolérer qu'elles refusent d'être accouchées ou anesthésiées par un médecin homme lorsqu'il est le seul médecin de garde, au risque de conséquences critiques pour la mère et l'enfant ? Par ailleurs, peut-on tolérer de la part de soignants l'affichage d'une appartenance religieuse dans un lieu, tel qu'un hôpital, qui devrait par

excellence rester neutre et transcender tout clivage ? Et que dire du refus, heureusement tout à fait exceptionnel mais symptomatique, de soigner une personne du sexe opposé ? Et cette liste n'est pas exhaustive. On m'objectera que ces cas sont des cas d'espèce ; malheureusement, ils se multiplient depuis peu. Le port du voile dans les établissements d'enseignement n'est qu'un des éléments d'une plus vaste nébuleuse ne se limitant pas à l'humeur de quelques adolescentes, comme le pensent beaucoup de nos compatriotes. Ces situations conflictuelles intéressent essentiellement les personnes de confession **musulmane**, mais sont-elles les seules concernées ? Non. Les médecins hospitaliers ont déjà été confrontés à d'autres comportements radicaux : manifestations contre les interruptions volontaires de grossesse organisées par des **catholiques intégristes**, occupant des salles d'opération et s'enchaînant dans les services, exigences particulières de **juifs orthodoxes**, refus de toute **transfusion** sanguine des **Témoins de Jéhovah**, même en cas de péril imminent, refus de toute opération césarienne par les hommes maliens pour des raisons à vrai dire plus coutumières que religieuses.

(1) Séance de l'Académie nationale de médecine du 9 décembre 2003.

Miviludes

Le phénomène des sectes en France est désormais "bien maîtrisé". LE MONDE. 27.01.04. La Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes), qui a succédé à la Mission interministérielle de lutte contre les sectes (MILS), en novembre 2002, a rendu son premier rapport, lundi 26 janvier. Dès l'introduction, il est précisé que ce document remis au Premier ministre "*ne cherchera pas à dénombrer des mouvements, mais s'attachera à signaler des dérives sectaires.* (...) L'objet de la lutte n'est pas la doctrine, mais l'acte". Le président de la Miviludes, Jean-Louis Langlais, préfère retenir la notion de "*faisceau d'indices*" pouvant conduire à l'identification d'une dérive sectaire. Par avance, il se refuse à intervenir dans l'actuel débat sur les signes religieux à l'école, estimant que ce qui concerne les grandes religions n'est "*pas de son ressort*". Par ailleurs, la Miviludes a mis en place un site Internet (www.miviludes.gouv.fr) pour informer le grand public. Le rapport énumère une série de dix propositions, dont deux pourraient faire l'objet d'une mesure législative. Il s'agirait d'abord d'allonger le délai de la prescription, comme cela est déjà le cas pour la pédophilie, pour certaines victimes d'agissements sectaires qui "*ne peuvent s'adresser à l'institution judiciaire qu'après s'être reconstruites psychologiquement*". L'autre mesure significative consisterait à permettre aux médecins d'opérer des signalements de cas d'abus de faiblesse et de sujétion, psychologique ou physique, malgré le secret professionnel.

La Mission interministérielle de lutte contre les sectes et le CNFPT signent une convention pour "organiser des actions de prévention" communes. La MIVILUDES (Mission interministérielle de la vigilance et de lutte contre les dérives sectaires) et le CNFPT (Centre national de la fonction publique territoriale) ont signé, le 9 juin dernier, une convention de partenariat afin de "mettre en commun leurs compétences pour organiser des actions de prévention contre les dérives sectaires". La MIVILUDES a organisé le séminaire "sectes et laïcité" auquel le président du GEMPPi a été invité à intervenir. Le texte intégral du GEMPPi est disponible par Email : gemppi@wanadoo.fr. (L'AEF du 09/10/2003) www.L-aeef.com

Moon

Pelé escroqué. SPORT.FR / Vendredi 13 février 2004. Pelé attaque aujourd'hui la secte Moon. La légende brésilienne accuse le club football appartenant au gourou de la secte Moon, l'Atletico Sorocaba, de ne pas l'avoir payé pour sa prestation lors de la Coupe de la Paix qui s'était déroulée en juillet 2003. Pour cette compétition, à laquelle participait l'Olympique Lyonnais, Pelé devait assurer la promotion de l'événement avec quelques apparitions en échange de 200.000 dollars et de 30% des recettes générées par la Coupe de la Paix.

Les éclaireurs du capitalisme rôdent à Pyongyang. LIBERATION / mercredi 07 avril 2004. Des firmes occidentales se placent en Corée du Nord, en pariant sur une ouverture. (...) la marque automobile sud-coréenne Pheonghwa Motors (affiliée à la secte Moon) a récemment délocalisé sa production en Corée du Nord et y fabrique, en partenariat avec l'italien Fiat, quelques centaines de voitures par mois. La publicité très kitsch vantant cette familiale quatre portes la première pub officielle dans le régime communiste apparaît en couleurs dans des revues du régime et sur des panneaux de la capitale. (...)

Mormons

Les Mormons ne seront pas exonérés de taxe à Angers

Le Point février 2004. Le tribunal administratif de Nantes vient de rejeter la demande des Mormons d'Angers, dont l'association culturelle voulait être exonérée de la taxe d'habitation. L'association a été considérée comme

exerçant un culte privé et non public, ouvrant droit à l'exonération, parce que seuls les adeptes ont accès aux cérémonies.

Mouvement pour l'Intégration spirituelle dans l'Absolu ó MISA

Roumanie. Mouvement pour l'Intégration spirituelle dans l'Absolu : ce nom fait la Une de la presse depuis plusieurs mois. Perquisitions, des tonnes de matériel pornographique confisqués. Plus de 100 adeptes de la secte ont été interrogés et son leader s'est exprimé sur toutes les chaînes de télévision. Mais le MISA n'est qu'une des 350 sectes actives en Roumanie, révèle l'enquête menée par Evenimentul Zilei. Ces deux dernières semaines l'affaire « MISA » a fait la une des journaux de la télévision et de la radio. Une histoire qui prend chaque jour plus d'ampleur. Les poursuites lancées par le Parquet et les opérations de police à l'encontre du Mouvement pour l'Intégration Spirituelle dans l'Absolu (MISA) ont retenu l'attention de l'opinion publique, notamment en raison du fait que cette affaire contient tous les ingrédients d'un feuilleton à succès : du sexe (avec des parties de débauche à plusieurs), de la pornographie, de la spiritualité, des mystères et des coups de théâtre, dont la découverte d'un frère [n.d.t. en fait demi-frère de M. Bivolaru qui était à son tour poursuivi par la police et en fuite). Plusieurs locaux de l'organisation à Bucarest ont été perquisitionnés par la police et des tonnes de matériel pornographique ont été confisqués. Plus de 100 adeptes de la secte ont été interrogés et son leader est allé s'exprimer sur toutes les chaînes de télévision et a fait la une de la plupart des journaux. Il a été arrêté et ensuite remis en liberté. Cependant le MISA n'est qu'une des 350 sectes actives en Roumanie. En Roumanie les sectes les plus virulentes sont celles qui prêchent des doctrines éclectiques (un mélange de christianisme, bouddhisme, yoga etc. ;) et elles se font remarquer par le fait que la religion n'est qu'une façade. En réalité, elles ne sont que les antennes locales d'un réseau mondial qui essaye d'imposer « un nouvel ordre » spirituel, social et politico-économique. (Le Courrier des Balkans Roumanie, 4 avril 2004. <http://www.balkans.eu.org/article4444.html>)

Ordre du Temple Solaire

Ordre du Temple Solaire : pas de réouverture du dossier

25 mars 2004 (AFP) - La demande de réouverture de l'information judiciaire formulée par les familles de cinq des seize adeptes de l'Ordre du temple solaire (OTS) morts en 1995 dans le Vercors, a été rejetée par le parquet de Grenoble. Le parquet a estimé "qu'il n'y avait pas de charge nouvelle justifiant la réouverture de l'information, clôturée le 11 juillet 2000 par une ordonnance de non-lieu partiel". La requête formulée en octobre 2003 s'appuyait notamment sur une expertise privée faisant état de traces de phosphore "anormales" sur les restes carbonisés des victimes, prouvant selon les familles "l'intervention extérieure par l'emploi d'un lance-flammes dopé au phosphore pour la carbonisation des corps". Le parquet de Grenoble avait alors indiqué qu'un certain nombre d'arguments, figurant dans la demande avaient "déjà été soumis au juge d'instruction et au tribunal de Grenoble lors du procès en correctionnelle en avril 2001", notamment celui concernant le taux élevé de phosphore, et rejetés. Dans un communiqué, les proches des familles, dont Alain Vuarnet, ont regretté jeudi que la décision du parquet de Grenoble est "un refus intolérable, un refus d'instruire et un déni de justice", rendu "sans argumentation" et "dans la précipitation, pour éviter de répondre à trois nouveaux éléments adressés il y a trois jours".

Psycho-généalogie, biologie totale

Psycho-généalogie. 27 Jan 2004, OUEST France. Le rapport de la Miviludes épingle, en particulier, les mouvements « guérisseurs ». Ils visent les personnes psychologiquement vulnérables ou les grands malades qui désespèrent de la médecine classique. « Sous les appellations de psychobiologie, psycho-généalogie, ou encore de psycho-bio-généalogie, on peut craindre des dévoiements. » Ainsi de ce psychiatre qui soignait des personnes, « par un régime alimentaire prétendument crétois qui conduisait à leur dénutrition ». Après vérification, le médecin avait en fait été exclu de son ordre.

Dans la région de Liège, un psychothérapeute vient d'être inculpé d'exercice illégal de la médecine, après le décès d'une patiente souffrant d'un cancer. Paris, le 15-06-2004 journal de Belgique. Sur son répondeur, il décline son nom, son titre (psychothérapeute). En 2003, une famille d'Eupen a déposé plainte contre lui. Quand leur épouse et leur mère a commencé à fréquenter le cabinet de psychothérapie de Louis V., elle se savait atteinte d'un cancer de l'estomac. Or, racontent ses proches, suite aux conseils reçus pendant sa thérapie, elle aurait refusé tout traitement. Son état a empiré. Quand elle est finalement retournée à l'hôpital, il était trop tard. Elle est décédée. La semaine dernière, le juge d'instruction a inculpé Louis V. de pratique illégale de la médecine (et, accessoirement, d'attentat à la pudeur). Après une perquisition menée au cabinet de ce thérapeute, les dossiers de 4 autres clients, tous décédés, ont été saisis par les enquêteurs. Il semble

que le psychothérapeute expliquait à ses patients que leurs graves problèmes de santé provenaient de problèmes relationnels, qu'un traitement psychologique allait permettre de les résoudre et, donc, de les guérir. Selon les témoignages recueillis auprès de proches, il assurait aussi que toute dégradation de santé de la personne était normale. » Au moins deux témoignages font état de pressions énormes pour que les clients cessent tout traitement. » Selon ces récits « les malades revenaient persuadés, vraiment convaincus que tout allait s'améliorer pour eux. » Ces affaires me semblent être, hélas, l'histoire de catastrophes annoncées », remarque le Dr Charles Berliner. Voilà des années, déjà, que ce fondateur de l'Association des victimes de pratiques illégales de la médecine (1) se bat pour dénoncer les dérives de diverses pratiques et philosophies médicales. Sur son répondeur téléphonique, Louis V. se présente comme le contact de **Claude Sabbah** en Belgique, un homme aux théories bien connues par le Dr Berliner. Les thérapies préconisées par le Français Claude Sabbah, conférencier, formateur, psychothérapeute et docteur en médecine sont celles de la « **biologie totale** ». La maladie, ne serait jamais le fruit du hasard. Il s'agirait d'un transposé exact, au niveau de notre corps, d'un conflit psychologique émotionnellement ingérable. Le rôle du thérapeute consisterait donc à trouver la cause de la pathologie (elle peut se découvrir aussi dans l'histoire de la famille du patient, en remontant plusieurs générations) et donc son sens. Un « **décodage psychobiologique** » permettrait alors de « débrancher » les cellules malades, de les « déprogrammer » et d'atteindre une véritable guérison. En gros, ce que la tête a fait, la tête le défera, au prix cependant de la conviction absolue que cela est possible. Mine de rien, la théorie a de quoi séduire. D'abord, elle ne se fonde pas entièrement sur du vent. « Aucun médecin sérieux ne viendrait nier le poids du psychosomatique dans les maladies, rappelle le Dr Berliner. Mais sans exclusive et en se rappelant qu'il faut de grandes compétences pour traiter du psychisme Claude Sabbah est un homme prudent : officiellement, il ne déconseille pas la poursuite des traitements en cours. Louis V., de même. « Je n'interviens jamais au niveau des traitements médicaux, assure-t-il, car cela ne relève pas de mon domaine (NDLR : selon le premier substitut, un scanner de client a cependant été retrouvé chez lui). Louis V. prend même du recul par rapport à la « biologie totale » : « même si la maladie est liée au psychisme, on ne parvient pas toujours à se changer et à modifier les choses : il ne faut donc pas se priver de traitements médicaux. ». Il reste que ce discours diffère quelque peu d'un témoignage recueilli par une personne ayant assisté à un cours donné par ce psychothérapeute en 2001. Ce soir-là, la centaine de personnes qui s'étaient déplacées pour entendre Claude Sabbah étaient déçues : les organisateurs avaient annoncé qu'il ne pouvait finalement être présent. Louis V. allait donc le remplacer. « Aucune maladie n'a de cause physique organique, expliquait Louis V. Toutes ont leur origine dans le passé propre de l'individu ou dans le passé de ses ancêtres, car le corps garde la mémoire des événements. La maladie se déclenche en situation de stress trop important ou trop long. Pour l'arrêter, il faut en comprendre le pourquoi. A partir du moment où on comprend, cela arrête le mal. S'il y a un reste de maladie, c'est qu'il reste quelque chose d'incompris. Les traitements médicaux soignent, mais ils ne guérissent pas. Quand on guérit de l'intérieur, il n'y a plus besoin de traitement. » - Toujours lors de cette conférence, Louis V. précisait : « Ce qui est dangereux pour les cancers, ce n'est pas la maladie elle-même, c'est l'angoisse. C'est pourquoi il faut arrêter les traitements. Pour guérir, il faut, primo, la certitude de guérir. Ensuite, il faut résoudre son conflit. Et puis, si possible, trouver une raison de vivre. Une « attestation sur l'honneur d'engagement à cesser une radiothérapie », écrite et signée par un de ses clients, a en tout cas été retrouvée parmi ses papiers. Les affaires comme celles de Louis V. sont délicates et complexes. Ainsi, il est difficile de prouver que certaines théories incitent ou encouragent les malades à cesser les traitements basés sur une médecine « scientifique ». De même, ceux qui tentent d'alerter les patients des dérives possibles de certaines thérapies passent souvent pour des « rétrogrades » ou se voient accusés d'être les « suppôts » de l'industrie ou des hôpitaux. En Belgique, environ 500 thérapeutes (en très grande majorité, des paramédicaux) auraient suivi des formations en biologie totale. Et nul ne peut dire ce qu'ils en font ou ce qu'ils disent, entre quatre yeux, à leurs clients. (1) AVPIM : Tel. 02/343 81 78 Bruxelles

Raël

Rapport Miviludes. 27 Jan 2004, OUEST France. La mission rappelle les condamnations prononcées, pour viols et corruptions de mineurs de 15 ans, contre Guy Claude Burger, fondateur de l'« Instinctothérapie ». Les raéliens ont vu quatre de leurs adeptes lyonnais condamnés également pour corruption de mineurs.

Un adepte de Raël accusé d'attouchements sexuels sur une mineure. Le Journal de Montréal 27.04.04. Un membre du mouvement raélien et ex-éducateur dans un service de garde d'une école de Val-Bélair, accusé d'attouchements sexuels sur une mineure dans une période où elle était âgée de 9 à 12 ans a été mis en procès, hier, au terme d'une enquête préliminaire au palais de justice de Québec. Suite du procès le 21 juin.

Elle ne croit plus au père Raël, le gourou l'attaque en justice. Libération. 04 février 2004. 30 000 euros demandés à une enseignante bordelaise pour diffamation. Dominique Saint-Hilaire, 53 ans, y croyait. Et pendant des années, elle a adhéré au mouvement des « raéliens guidés par le prophète » Claude Vorilhon, alias Raël. Depuis, elle a déchanté. Et se trouvait hier devant le tribunal de grande instance de Bordeaux, assignée en

diffamation par son ex-gourou, lequel n'a pas apprécié qu'elle mette en doute la probité de la secte dont elle s'était détachée deux ans plus tôt. La rencontre de Dominique Saint-Hilaire avec les raéliens date de 1987. A cette époque, cette enseignante en anglais, en poste à la Guadeloupe, est «en souffrance». Divorcée, elle se retrouve seule à élever ses trois enfants, dont un handicapé. Les raéliens lui apportent du «soulagement». Pas seulement moral. La secte pratique aussi le soulagement financier. Dominique crache au bassinet. «1 000 euros par an en moyenne.» Cela dépendait. Ça pouvait être plus ou moins. «On donnait ce qu'on voulait. » Pendant treize ans, Dominique ne rechigne pas à mettre la main à la poche, comme les 10 000 adhérents que compte la secte. C'est lorsqu'elle rentre à Bordeaux, en 1997, que les choses se compliquent. La secte devient pressante. «Il fallait aller dans les rues piétonnes, faire du porte-à-porte. » Et récolter l'argent qui va notamment entretenir l'écurie de voitures de course du prophète. J'ai compris son jeu.» Dominique Saint-Hilaire ouvre les yeux. Le message du gourou, du style «vous êtes la crème des crèmes, la conscience de l'humanité», ne fait plus d'effet. Plus d'une heure durant, Daniel Picotin, avocat de l'ex-raélienne, a mis les projecteurs sur le prophète, expliquant que sa cliente croyait entrer dans «un mouvement spirituel», qui en fait n'est qu'une «entreprise de gestion». Les problèmes de fisc ? Bien réels selon Daniel Picotin, en référence au rapport parlementaire de juin 1999 qui a étudié la situation financière de la secte et fait état «d'absence de déclarations d'activités lucratives, de distribution occulte de revenus et d'état de créances non recouvrées par la comptabilité publique.

Une ex-adepte de Raël, poursuivie en diffamation, obtient gain de cause. 16 mars 2004 (AFP) - Une ancienne adepte du mouvement raélien, poursuivie en diffamation par le gourou Claude Vorilhon, alias "Raël", pour avoir évoqué dans une interview son expérience, a obtenu gain de cause mardi auprès d'un tribunal de Bordeaux et 3.000 euros de dommages et intérêts. Raël, qui réclamait 30.000 euros au titre du préjudice moral, "a voulu l'empêcher de témoigner", commentait Daniel Picotin, l'avocat bordelais de l'ancienne adepte. Dominique Saint-Hilaire, qui a passé 13 ans dans le mouvement raélien, a témoigné dans un reportage télévisé, diffusé en octobre 2002 au Canada, où vit Claude Vorilhon. L'enseignante avait notamment déclaré que le mouvement "était certainement une escroquerie", puis évoqué les "petits contrôles fiscaux" de Claude Vorilhon en France. "Je serais tenté de dire qu'il manipule", avait-elle également déclaré. Le tribunal a par ailleurs souligné que les nombreux documents présentés à l'audience montrent "de manière non contestable que l'association raélienne est classée en France depuis de nombreuses années dans la catégorie des sectes, dont les dangers ont été officiellement dénoncés". (Pour plus de détails, voir : *Info Sectes Aquitaine*, tel. 05 56 44 25 58)

Les Raéliens annoncent la naissance de deux bébés clonés brésilien et britannique

SAO PAULO (Brésil), 21 fév. 2004(AFP) - L'entreprise Clonaid, fondée par la secte des raéliens, a annoncé samedi la naissance de ce que qu'elle affirme être les premiers bébés clonés brésilien et britannique. Clonaid annonce cinq autres naissances dans les dix jours qui viennent. L'organisation n'a jamais fourni de preuves scientifiques de ses affirmations.

Satanisme

Sept satanistes néo-nazis présumés jugés à Toulon. 2 fév. 2004 (AFP). Sept hommes vêtus de noir, étaient présents à l'audience. L'un d'entre Hervé Guttuso, 31 ans, résidant en Grande-Bretagne, en fuite, sera jugé par défaut. La justice reproche à quatre de "ces admirateurs du IIIe Reich" d'avoir profané plusieurs tombes à Six-Fours (Var) en 1997. Elle les soupçonne tous aussi d'avoir diffusé la revue **W.O.T.A.N** (Will of the aryan nation - volonté de la nation aryenne), bulletin mensuel de "rééducation" des **CHS (Charlemagne Hammer Skin)**, édité à Londres. Simone Veil, Anne Sinclair, Patrick Gaubert, président de la Ligue internationale contre le racisme, Christian Spitz (le Doc'), injuriés et menacés de mort dans cette publication, se sont constitués parties civiles. A la barre, les prévenus ont adopté un profil bas sans toutefois renier leurs convictions. "C'était des conneries, maintenant on fait de la musique", a déclaré Laurent Franchet, 27 ans. Il qualifie ses anciens propos antisémites "d'exagération, de provocation juvénile" avant d'affirmer: "maintenant je suis nietzschéen". Quant à Ronald Robin, 29 ans, créateur de **SD-88** (Skin head Heil Hitler, h étant la 8ème lettre de l'alphabet), il affirme aujourd'hui: "tout cela est bête et méchant". En septembre 1996, une cache était découverte sur un terrain de la Marine nationale à Saint-Mandrier (Var), dans un blockhaus. Elle recelait un crucifix, des livres tels "Les sociétés secrètes néo-nazies", "L'histoire secrète de la Gestapo française", "La vie fantastique de Hitler", des notices de fabrication d'explosifs. Les gendarmes découvraient également des correspondances adressées à Mathatheos et Black Christ, surnoms des frères Christophe et David Magnoni, 28 et 31 ans, suspectés d'être les fondateurs d'une secte "**T'Ordre sacré de l'Emeraude**" (**OSE**). Leurs photos avaient été prises lors de messes noires sur des tombes du cimetière de Six-Fours, maculées du sigle OSE, dont certains marbres avaient été déplacés ou brisés. A leurs côtés se trouvait "Hades", identifié comme étant Laurent Franchet. Tous trois étaient vêtus de noir, portant un brassard à la croix gammée. Selon l'accusation, "ils baignaient dans une idéologie fondée sur l'incitation à la haine raciale, le culte du mal, le nazisme, la mort, la vénération de la race blanche, l'extermination systématique des Juifs, des Chrétiens et des Musulmans". Deux des prévenus, Antony Mignoni,

28 ans, et Christophe Magnoni ont déjà été condamnés en octobre 1997 à des peines de quatre et deux ans de prison, assorties d'un an de sursis, pour avoir exhumé un corps du cimetière central de Toulon. Avec des complices, ils avaient mutilé le visage et le crâne à coups de marteau et avaient planté dans le thorax une croix inversée, symbole du satanisme. Les débats devaient se poursuivre mardi.

Rock, drogue et satanisme: cocktail mortel près de Milan

ROME, 13 juin 2004 (AFP) - Une série de découvertes macabres près de Milan a conduit devant le juge sept jeunes, accusés d'avoir assassiné trois amis et peut-être poussé au suicide deux autres. "Ils sont poursuivis pour homicides volontaires et certains d'entre eux ont eux-mêmes revendiqué des pratiques satanistes et déclaré faire partie des +Bêtes de Satan+, ce qui est plutôt une circonstance aggravante", a précisé le magistrat instructeur. Ils ont entre 23 et 30 ans, "se débattent avec des problèmes de drogue pour les uns ou avec des problèmes de personnalité pour les autres". Tous ont une tendance à se rappeler des agissements de leurs camarades, mais à avoir des trous de mémoire concernant leurs propres faits et gestes. La figure la plus inquiétante est Andrea Volpe, 27 ans, qui a la manie de s'habiller en noir, de coller des adhésifs à têtes de bélier sur sa voiture, à l'enseigne du diable avec le numéro 666, ou de garder un python chez lui. Fan de rock heavy metal, il est accusé du meurtre de son ex-fiancée, tuée en janvier dernier d'un coup de revolver en plein visage. Le corps de la victime, Mariangela Pezzotta, 27 ans, a été déterré dans un jardin à Golasecca, près de l'aéroport de Milan-Malpensa. La piste d'un rituel satanique relierait ce meurtre à la découverte début juin de deux autres cadavres dans un bois également proche de l'aéroport, à Somma Lombardo. Les corps sont ceux de deux jeunes de 16 et 19 ans disparus en 1998, probablement tués à coups de couteau et de pelle. Ils avaient été vus pour la dernière fois le 17 juin 1998 à la sortie d'un pub de Milan, le Midnight, fréquenté par des adeptes de rock heavy metal. L'adolescent était chanteur dans le groupe monté par Andrea Volpe, "Circus of Satanis", spécialisé dans les reprises de Marilyn Manson, le sulfureux chanteur vedette américain, maître dans l'art des mises en scène satanistes. La liste des crimes pourrait s'allonger car la justice a décidé d'exhumer des archives deux autres dossiers d'amis du groupe, des morts classées en leur temps comme des suicides : Andrea Bontade était mort au volant de sa voiture en fonçant à 180km/h et Andrea Ballarin a été retrouvé pendu. Les investigations pourraient s'étendre à trois ou quatre autres décès, remontant à la période de 1998 à 2004, voire au meurtre d'une chanteuse par le père de l'un des prévenus en 1985. La question tourmente l'Italie ; des élus affirment qu'il y a pas moins de 1.000 sectes s'adonnant au culte de Satan dans la Péninsule. Les traces retrouvées font que nous ne pouvons pas exclure un rite satanique évoquant des crimes d'une horreur indescriptible. Le plus jeune des suspects a raconté aux enquêteurs que Fabio et Chiara, frappés à coup de bêche, étaient encore vivants quand ils ont été ensevelis.

Sathya Sai Baba

SEVA, une association qui distribue à Lille des repas aux SDF

LA VOIX DU NORD / 13 février 2004. L'ACCUEIL est chaleureux. SEVA ne dispose pourtant que d'une petite baraque de chantier, à Lille, pour distribuer une centaine de repas aux SDF qui se présentent le dimanche midi. Un des membres de l'association, « coordinateur » pour la métropole lilloise, est un ancien membre de Sai Baba (répertoriée dans les rapports de la commission parlementaire sur les sectes de 1996 et 1999). Aujourd'hui celui-ci n'en est plus officiellement membre mais il ne cache pas vénérer encore le gourou Sathya Sai Baba. Gourou accusé d'abus sexuels sur des enfants, ce qui a amené L'UNESCO à suspendre tout partenariat depuis 2000 avec l'association. « Et il n'y a qu'à lire les statuts de SEVA, insiste Charline Delporte de l'ADFI Lille. Tout est écrit : sous couvert de distribuer des repas gratuits, des vêtements, il est mentionné la création d'une bibliothèque "pour favoriser les activités philosophiques et spirituelles". (Voir les 2 bulletins du GEMPPPI consacrés à Sai Baba)

Scientologie

Lyon, l'Eglise de scientologie menacée d'expulsion. LE PROGRES. 20.01.2004. L'association, qui gère le fonctionnement de l'Eglise de Scientologie, à Lyon, serait en retard de trois loyers trimestriels. Soit une dette envers le bailleur de 7 000 euros (trois loyers trimestriels). Si la dette n'est pas soldée d'ici l'audience prévue courant février, l'association court tout bonnement le risque d'une expulsion. Depuis le début des années 1980, elle occupe des locaux de 300 m2 situés place des Capucins dans le premier arrondissement de Lyon. Impossible de contacter ses dirigeants, hier. A Paris, une personne chargée des relations publiques de l'Eglise de Scientologie affirmait : « chaque église, chaque mission en France, a son propre conseil d'administration. »

Loyers impayés: l'Eglise de scientologie de Lyon s'acquitte de sa dette

LYON, 27 fév. 2004(AFP) - L'Eglise de scientologie de Lyon a réglé plus de 7.000 euros de loyers impayés à son propriétaire qui s'est désisté, vendredi, de son action en justice devant le tribunal d'instance de la ville. L'avocat du propriétaire s'est ensuite désisté de sa double action, visant également l'antenne parisienne de la scientologie.

Tom Cruise : "le bouddhisme est le grand-père de la scientologie". PARIS, 9 jan 2004(AFP) - Tom Cruise, star du "Dernier samouraï" a affirmé vendredi que "le bouddhisme est le grand-père de la scientologie", lors d'une conférence de presse à Paris avant la projection en avant-première au Grand Rex de cette épopée historique et martiale. Tom Cruise s'est dit "frappé par le code japonais du Bushido (La Voie du Samouraï)... Ce sont des valeurs éternelles auxquelles je m'identifie depuis vingt ans que je pratique la scientologie".

La scientologie assaille les députés genevois. LA TRIBUNE DE GENEVE .06/02/2004. Après les écoliers, les députés. En novembre, l'Eglise de scientologie distribuait 100 000 brochures traitant des droits de l'homme aux élèves zurichois. Fin décembre, l'Eglise de scientologie a fait parvenir aux élus une brochure intitulée "un guide vers la paix par l'acquisition des droits de l'homme". Après la toxicomanie et la psychiatrie, les scientologues s'essaient donc à la politique. "Nous envoyons ce matériel à l'ensemble des députés suisses. D'autres publications suivront." "Qu'ils informent ne me choque pas, déclare Jacques Pagan, député UDC. Mais nous sommes submergés de courrier. Cela devient du harcèlement scriptural." "Il s'agit du deuxième ou troisième envoi des scientologues durant cette législature", comptabilise Pierre Weiss, député libéral. "Nous recevons aussi plusieurs papiers du Falun Gong. Dans leur cas, on peut même parler de lobbying intensif." Le socialiste Sami Kanaan déclare recevoir cette "paperasse" une à deux fois par an.

L'ex-directeur de la Scientologie Lyon relaxé. LE PROGRES.FR / 20 février 2004. Roger Gonnet, ex-fondateur de la Scientologie à Lyon et, depuis 6 ans, animateur d'un site combattant ce mouvement, a été relaxé des faits de diffamation pour lesquels le poursuivait Kendrick Moxon, présenté comme le numéro 3 mondial de cette secte. Il y a un mois et demi, Roger Gonnet, l'ancien fondateur de la Scientologie lyonnaise et devenu depuis son plus grand combattant, par le biais de son site Internet **Le secticide** créé en 1997, avait dû comparaître devant les juges pour répondre d'une accusation de racisme développée sur son site internet. Roger Gonnet avait reproduit sur son site un extrait des minutes d'audience d'un procès à Tempa en Floride. L'avocat avait dit, au sujet de la pensée des scientologues vis-à-vis des non scientologues : « everybody is wog ». Roger Gonnet avait expliqué qu'en anglais, ce terme était péjoratif et discriminant. Et l'avait écrit. D'où la plainte et la constitution en partie civile du ponton scientologue. « Si le tribunal me relaxe, cela confirme que «wog» est bien un terme péjoratif », traduit Roger Gonnet.

Une épée de Damoclès pour les sites contestataires? ZDNET 09.03.04. Les sites Internet en France sont-ils tous potentiellement hors la loi? La question peut légitimement être posée, à la lumière d'un arrêt rendu le 25 février par la cour d'appel de Lyon. Rappel des faits: Roger Gonnet est le webmaster du site **Antisectes.net**, créé en 1997. Il y publie, notamment, les noms de personnes et de sociétés liées, d'après ses informations, à l'église de la Scientologie. En 2000, une des personnes citées porte plainte, non pas pour diffamation, mais pour non-respect de la loi de 1978 relative à l'informatique et aux libertés. Les juges du tribunal de Villefranche-sur-Saône ont estimé que la publication sur le site Antisectes.net des noms de ces personnes correspond bien à ce type de traitement. Ils ont condamné Roger Gonnet à 450 euros d'amendes et 1 euro de dommages et intérêts, même si celui-ci a régularisé sa situation dès 2001 (lire notre actualité du 27/02/2003). Un verdict confirmé par la cour d'appel de Lyon tout récemment, avec quelques nuances. La peine d'amende est assortie d'un sursis et les juges ont refusé d'allouer des dommages et intérêts, car l'absence de déclaration n'a causé aucun préjudice au plaignant.

Non à la drogue, oui à la scientologie ! ResistanceS , 29 mars 2004. La scientologie poursuit son positionnement dans le secteur de la lutte anti-drogue : Le 23 mars paraît dans la presse un article faisant état de problèmes liés à la drogue dans un quartier ixellois (Belgique). Dès le 27, ils sont sur les lieux avec un stand « d'information et de prévention sur les dangers de la drogue ». Ils rencontrent les gens et recueillent leurs témoignages dans ce qui s'apparente fort à une étude de marché. « Non à la drogue, oui à la vie ». Un programme qui coûterait la bagatelle de 15000 \$! Aussi les « bénévoles » de la secte distribuent-ils force brochures d'information sur différentes substances, et engagent-ils les badauds à signer un engagement moral pour devenir « Ambassadeur pour une Belgique sans drogue ».

Une adepte de la Scientologie s'est suicidée à Moscou. INTERFAX agency 06.05.2004.. Du seizième étage de son appartement, rue Krasnobogatyrskaya, Yelena Shevtsova (23 ans) s'est jetée dans le vide. Elle et son mari étaient scientologues. Ce sont des proches qui ont prévenu la police. Ce n'est pas la première fois que des adeptes de la secte se suicident notamment de la sorte.

Tom Cruise ouvre un centre de désintoxication pour les sauveteurs du 11 septembre NEW YORK, 9 juin 2004 (AFP) - L'acteur américain Tom Cruise a inauguré mercredi à New York un centre de désintoxication inspiré par la scientologie, spécialement destiné aux sauveteurs des attentats du 11 septembre 2001 qui ont été exposés à des matières toxiques. Tom Cruise a participé en mars à un gala qui a permis de récolter 1,2 million de dollars, afin de venir en aide aux hommes qui se sont gâchés la santé en passant au tamis

des centaines de milliers de tonnes de débris à Ground Zero, le site du World Trade Center détruit à New York. Une partie de l'argent récolté a permis de construire le centre de désintoxication à Long Island, là où vivent de nombreux pompiers et autres sauveteurs, a expliqué Mme DeVette à l'AFP. Ils peuvent y recevoir un traitement élaboré par Ron Hubbard, le fondateur de l'église de scientologie à laquelle appartient Tom Cruise. "Il en ouvrira plusieurs autres dans le courant de l'année", a assuré Mme DeVette, la soeur de l'acteur.

Des scientologues se cachent derrière le courrier des lecteurs. Paris. 5 mai 2004 (AFP) - Des scientologues se cachent derrière des lettres de lecteurs adressées à des journaux, révèle l'hebdomadaire La Vie, qui a reçu récemment par erreur un courriel interne à l'Eglise de scientologie évoquant ces "envois aux médias" et dressant un bilan de ce travail de lobbying. Le 16 avril, La Vie a reçu une lettre envoyée à des membres de l'Eglise de scientologie, signée d'un responsable, Michel Raoust, critiquant la "chute" du nombre d'envois aux médias, "de 470 lettres à 240 cette semaine". "Je vous rappelle que ces courriers qui véhiculent nos lignes sont très importants", rappelle dans sa lettre Michel Raoust, président du comité français des scientologues contre la discrimination (CFSD). L'organisation, classée comme secte par un rapport parlementaire, envoie des lettres aux journaux par l'intermédiaire de ses membres, qui ne se réclament jamais de la scientologie. Ces courriers électroniques reprennent les thèmes de prédilection des scientologues, souligne La Vie, comme les droits de l'Homme en France, la psychiatrie, la drogue, l'école, évoquant "l'humaniste américain Ron Hubbard", fondateur de la scientologie. La Vie dit recevoir chaque semaine plusieurs courriers au style reconnaissable, et, reprenant un bilan cité dans un journal interne de l'organisation, estime à 6.783 le nombre de lettres adressées aux journaux en 2003, dont 63 ont été publiées. Dans la lettre envoyée par erreur, Michel Raoust se félicite que trois de ses courriers "ont été publiés, deux sur la transparence au Figaro et dans Marianne, un sur une campagne sur les droits de l'Homme au Figaro".

Silva Mind Control

Méthode Silva. Licenciée pour avoir dénoncé des "dérives sectaires". 30 jan 2004(AFP) - Une consultante en ressources humaines, licenciée en janvier 2001 pour avoir dénoncé des "dérives sectaires" au sein de son entreprise, a obtenu gain de cause devant la chambre sociale de la Cour d'appel de Rennes. Elle avait attaqué son employeur, "**Homme et Mobilité**" de Nantes, une société spécialisée dans le reclassement de cadres, en juillet 2001 pour licenciement abusif. Elle avait été mise en pied puis licenciée en janvier 2001 par son employeur nantais pour "allégations diffamatoires". Dans un mémo confidentiel, elle s'inquiétait de l'intervention d'un "psychologue" non-diplômé et appartenant à une secte, lors de "séminaires de croissance personnelle" proposés notamment aux salariés d'"Homme et Mobilité" à Nantes. Selon la plaignante, les séminaires proposés se référaient à la "Méthode Silva de contrôle mental", un ensemble sectaire répertorié par la commission d'enquête parlementaire sur les sectes.

Témoins de Jéhovah

Témoins de Jéhovah : Washington contre l'interdiction par un tribunal russe

WASHINGTON, 26 mars 2004 (AFP) - Les Etats-Unis ont déploré vendredi l'interdiction de la communauté moscovite des témoins de Jéhovah par un tribunal de la capitale russe. "Nous déplorons cette décision", a déclaré le porte-parole du Département d'Etat. "Nous pressons les autorités locales et le gouvernement russe d'honorer leurs engagements pour que toutes les croyances puissent bénéficier de la liberté de religion", a-t-il ajouté. Le Parquet du district nord de Moscou a décidé à la suite d'une inspection que la secte attisait la haine religieuse, brisait des familles et obligeait les malades à renoncer à l'aide médicale pour des raisons religieuses.

Interdiction de Témoins de Jéhovah à Moscou : les avocats font appel. MOSCOU, 31 mai 2004 (AFP) - Les avocats des Témoins de Jéhovah ont fait lundi appel d'une décision de justice ayant interdit fin mars l'activité de la communauté moscovite de la secte. Le tribunal du district Golovinski a prononcé le 26 mars l'interdiction de la communauté moscovite des Témoins de Jéhovah, accusée de porter atteinte à la vie et à la santé de ses adeptes. Le procès des Témoins de Jéhovah dure depuis septembre 1998. Les Témoins de Jéhovah affirment avoir près de 250.000 adeptes en Russie, dont 10.000 à Moscou.

L'interdiction des Témoins de Jéhovah à Moscou confirmée en appel MOSCOU, 16 juin 2004 (AFP) - La Cour d'appel de Moscou a confirmé mercredi le jugement d'un tribunal moscovite qui avait interdit fin mars l'activité de la communauté moscovite de la secte des Témoins de Jéhovah. "L'affaire est maintenant de la juridiction de la Cour européenne" des droits de l'Homme, a déclaré un avocat des Témoins de Jéhovah. L'organisation s'est adressée dès 2001 à la Cour européenne des droits de l'Homme pour contester le traitement dont elle s'estime victime de la part des autorités moscovites. La Cour européenne ne s'est pas encore prononcée sur le sujet, mais les Témoins de Jéhovah affirment que cette juridiction a déjà établi qu'ils

représentaient « une +religion connue+ bénéficiant de la protection de la Convention européenne des droits de l'Homme ».

Jéhovah recrute dans l'entourage des défunts. La Dernière Heure 25/03/2004. BRUXELLES. Qui n'a jamais eu à sa porte l'un ou l'autre Témoin de Jéhovah espérant faire un adepte de plus? De nombreuses personnes ont été contactées au lendemain du décès d'un proche par des Témoins de Jéhovah leur proposant «quelque consolation bénévole». Explicite si elle en est, cette proposition «bénévole» est une pratique courante chez les Témoins de Jéhovah. Le Centre d'information et d'avis sur les organisations sectaires nuisibles (CIAOSN) possède une brochure réalisée par l'organisation des Témoins de Jéhovah et recommandant à ses adeptes de recruter auprès des funérariums et dans les lieux de recueillement. «Gardons un exemplaire de la brochure à notre disposition, et utilisons-le dans le cadre du témoignage informel. Peut-être voudrions-nous également faire le tour des funérariums de notre territoire afin d'en proposer des exemplaires au personnel en vue de réconforter les familles endeuillées. Ou bien pourrions-nous aborder avec tact les personnes endeuillées dans les cimetières lorsqu'elles viennent sur la tombe d'un être aimé. » Des incitations suffisamment explicites et qui traduisent sans équivoque la volonté constante des Témoins de Jéhovah d'exploiter, à leur manière, la détresse des gens, souvent isolés.

Les gynécologues obstétriciens refusent d'être contraints d'accepter les pratiques religieuses de leurs patientes. LIBERATION/jeudi 22 avril 2004. Les témoins de Jéhovah veulent nous faire signer des documents nous obligeant à ne pas faire de transfusions aux femmes que nous accouchons, césariions ou opérons. Il faut pourtant redire que l'hémorragie lors de l'accouchement est la première cause de mortalité maternelle en France et qu'une étude américaine publiée en 2001 a montré que, chez les témoins de Jéhovah, la mortalité des femmes qui accouchent est quarante fois supérieure à celle des femmes qui n'appartiennent pas à ce groupe. Sachant cela, allons-nous laisser mourir une maman qui vient de donner la vie et laisser un ou plusieurs enfants orphelins pour respecter les convictions religieuses de ces patientes ?

Transfusion sang: rente d'invalidité refusée à l'épouse d'un témoin de Jéhovah

KASSEL (Allemagne), 4 mai 2004(AFP) - Une veuve de témoin de Jéhovah s'est vue refuser par la justice allemande le droit à une rente d'invalidité à la suite de la mort de son mari pour lequel elle avait interdit toute transfusion sanguine lors d'une intervention chirurgicale délicate, a-t-on appris mardi de source judiciaire. Blessé lors d'un accident de la route en rentrant du travail, l'homme avait subi une première opération de la hanche, à la suite de laquelle une grave infection s'était produite. L'homme ayant été de nouveau opéré, une transfusion sanguine s'était avérée vitale, mais elle avait été refusée par l'épouse. La mutuelle professionnelle avait refusé de payer à la veuve une rente d'invalidité. L'affaire a ensuite été portée devant le tribunal social fédéral, qui a tranché au détriment de la femme témoin de Jéhovah, en arguant que le malade aurait survécu très probablement à l'opération si du sang lui avait été transfusé. Les témoins de Jéhovah refusent les transfusions d'éléments sanguins, ce qui a conduit à plusieurs reprises à des décès qui auraient pu être évités. Certains membres de cette secte demandent cependant une réforme de ces règles.

Statut des Témoins de Jéhovah. M. Philippe Vuilque appelle l'attention de M. le Ministre de l'Intérieur concernant le statut culturel des associations locales de Témoins de Jéhovah. Le rapport de la mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires pour 2003 fait état de pratiques récurrentes chez les Témoins de Jéhovah que le rapport qualifie d'« entraves au service public ». Il s'agit des « comités judiciaires », qui traitent « en interne » des situations relevant de la justice, et des « comités de liaison hospitaliers », dont l'objectif est de trouver des équipes médicales disposées à respecter les refus de transfusion sanguine. Ces pratiques peuvent être assimilées à des pressions contraires à la liberté individuelle. Il lui demande si elles ne sont pas de nature à justifier l'opposition des préfets aux demandes du statut culturel émanant des associations locales de Témoins de Jéhovah.

REPOSE (JO du 15/06/2004) : Les décisions des plus hautes instances juridictionnelles n'ont pas retenu le refus de transfusion sanguine des Témoins de Jéhovah comme étant un facteur de trouble à l'ordre public. Cependant, si de telles pratiques sont considérées comme des pressions contraires à la liberté individuelle par le personnel des équipes médicales concernées, celui-ci peut dénoncer ce comportement devant les instances juridictionnelles en vue d'aboutir, si ces pressions étaient constitutives de violences, de menaces, de chantage ou d'extorsion, à la dissolution de l'association responsable, au titre de la loi n° 2001-504 du 12 juin 2001 tendant à renforcer la prévention et la répression des mouvements sectaires portant atteinte aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales. Concernant les « comités judiciaires » des Témoins de Jéhovah, qui traiteraient « en interne » de situations relevant de la justice, les dispositions du code pénal qui prévoient et sanctionnent la non-dénonciation de crime ou de certains délits s'appliquent sans restriction dès lors qu'elles sont en dehors du champ couvert par les dispositions prévues par l'article 226-13 du même code sur le secret professionnel.

Etude des nouvelles croyances, aide information et prévention contre les sectes



GEMPPPI

Groupe d'Etude des Mouvements de Pensée en vue de la Prévention de l'individu
GEMPPPI BP 95 - 13192 Marseille Cedex 20

Tél. / Fax : 04 91 08 72 22 - Portable : 06 76 01 94 95 - E mail : gemppi@wanadoo.fr -
<http://www.ifrance.com/sectes-info-gemppi/>

Permanence d'accueil tous les lundis de 14 à 15 h. à La Cité des Associations 93, La Canebière 13001 Marseille (Sauf jours fériés et juillet/août : sur rendez-vous)

Conférences, débats, séminaires de formation, banque d'informations, centre de documentation, publications spécialisées, conseils, matériel pédagogique, cercle de réflexion ouvert.

Le GEMPPPI, association religieusement et politiquement neutre. De ce fait nous donnons de la secte la définition suivante : mouvement ou groupe à prétentions religieuses, philosophiques ou thérapeutiques portant atteinte par ses pratiques ou ses enseignements à la Déclaration universelle des droits de l'Homme et aux lois et/ou exerçant des manipulations mentales préjudiciables.

Depuis 1988, le GEMPPPI œuvre avec le soutien d'avocats, de conseillers (psychiatre, avocats, historien et écrivain etc.) et un réseau d'organisations attentives aux questions et problèmes posés par certaines dérives sectaires (Ligue des Droits de l'Homme, associations de défense des consommateurs etc...). Chaque année, plus d'un millier de particuliers, de familles, d'administrations, de services sociaux ou administratifs de différentes villes, de journalistes, chaînes TV, ETCÍ bénéficient de notre travail. A titre d'exemple, Le nombre de sympathisants et adeptes de sectes dépasse les 10000 pour Marseille et 20000 pour les Bouches du Rhône. La Provence étant comparable à la Californie en matière de sectes, nous concourons à endiguer les multiples problèmes d'ordre public, de misères et souffrances humaines et les drames familiaux qui en résultent au travers de conférences, débats, séminaires de formation, d'une banque d'informations et de documentation, de publications spécialisées, d'une permanence d'écoute et de conseil, de matériel pédagogique et d'un cercle de réflexion ouvert. Dans notre action, notre préoccupation première est « d'abord ne pas nuire ».

Au niveau national. En 2002, le GEMPPPI est l'une des 4 associations recommandées par la MILS (Mission Interministérielle de Lutte contre les Sectes) 66, rue de Bellechasse 75007 Paris (Aujourd'hui MIVILUDES). Le GEMPPPI est association partenaire du Centre Roger Ikor - CCMM (Centre de documentation, d'éducation et d'action Contre les Manipulations Mentales) 3, rue Lespagnol 75020 Paris. Tel. 01 44 64 02 40 - Association agréée par les Ministères de la Jeunesse et des sports et de l'Education nationale.

Au niveau européen, le GEMPPPI a été agréé comme association membre de la FECRIS (Fédération Européenne des Centres de Recherche et d'information sur le Sectarisme - <http://www.fecris.org> - Statut d'ONG auprès du Conseil de l'Europe en cours.

Le GEMPPPI est ainsi relié à un réseau de soutien et d'information européen et mondial (Plus de 40 associations allant du Royaume Uni à la Russie, avec des organisations correspondantes aux Etats unis, en Australie, en Argentine et en Israël).

Découvertes sur les sectes et religions. C'est le bulletin trimestriel du GEMPPPI. Depuis sa création, plus de 50 dossiers (certains sont encore disponibles sur commande) ont été publiés, portant sur les sujets suivants : L'islamisme radical, le Zen-macrobiotique, Avatar (Star edge), Raël, le Mouvement humaniste, les Témoins de Jéhovah, la Scientologie, Sri Ram Chandra, Brahma Kumaris, Comiscia (Siragusa), La Famille, Sahaja Yoga, La Pure Vérité (Armstrong), la Wicca, Les

Je désire un abonnement Internet (sans support papier, joignez votre Email) : 2 € (gratuit pour tous les membres et abonnés par courrier postal)

Cochez les cases de votre choix et libellez votre chèque à l'ordre de « GEMPPI » et envoyez le à l'adresse suivante : GEMPPI BP 95 - 13192 Marseille Cedex 20

Depuis 1988, votre cotisation ou votre abonnement ont permis au GEMPPI d'aider, de prévenir et d'informer bénévolement des organismes publics ou privés et des milliers de personnes confrontées parfois à de graves problèmes de sectes.

Signature :

Etude des nouvelles croyances, aide information et prévention contre les sectes

GEMPPI - Groupe d'Etude des Mouvements de Pensée en vue de la Prévention de l'individu
BP 95 - 13192 Marseille Cedex 20 - Tél. / Fax : 04 91 08 72 22 - Portable : 06 76 01 94 95
Email : gemppi@wanadoo.fr - Compte bancaire : 20040501 Crédit Mutuel - Marseille-Gambetta

SIRET : 438 808 966 00016 - APE : 913E

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Banque	Guichet	N° compte	Clé
15889	08971	00020040501	83

Domiciliation
**Crédit Mutuel - CCM
MARSEILLE GAMBETTA**

Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account Number)
FR76 1588 9089 7100 0200 4050 183

BIC (Bank Identifier Code)
CMCIFR2A

Domiciliation

Crédit Mutuel - CCM MARSEILLE GAMBETTA
47 ALLEES LEON GAMBETTA
13001 MARSEILLE
Tél : 08 20 88 84 02

Titulaire du compte (Account Owner)

ASS G E M P P I
MAISON DES ASSOCIATIONS
93 LA CANEBIERE BP115
13001 MARSEILLE

PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ